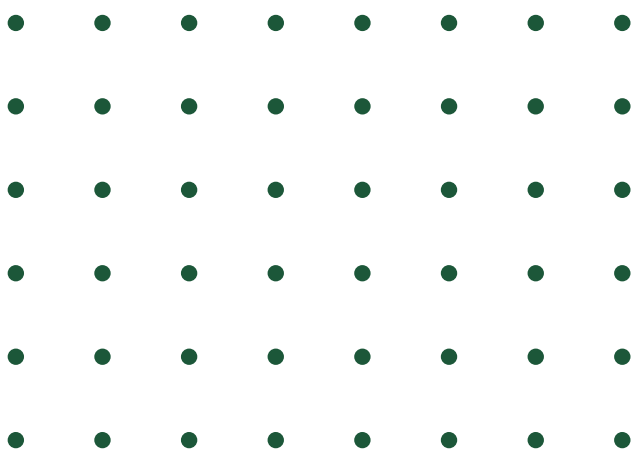


L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU LOGEMENT SOCIAL SUR LES ENTREPRISES DE BÂTIMENT

Cartographie au 1^{er} janvier 2022

EN GRAND EST



© Canva

Sommaire

Contexte et objectifs de l'étude	p.4
Données de cadrage	p.6
L'offre nouvelle de logements sociaux	p.12
Les travaux sur le parc existant	p.17
Traduction en termes de chiffre d'affaires et d'emplois	p.28
Perspectives d'activité	p.31
Annexe méthodologique	p.32

Contexte et objectifs de l'étude

Contexte

Au-delà des enjeux de cohésion sociale et d'équilibre des territoires, le poids significatif du secteur du logement social en Grand Est lui confère une importance incontournable et essentielle pour le secteur Bâtiment régional. Par la construction, l'entretien-rénovation, la réhabilitation ou encore la déconstruction du parc, les bailleurs sociaux participent au maintien d'une dynamique d'activité pour les entreprises et l'ensemble des acteurs régionaux du Bâtiment et génèrent la création et le maintien d'emplois sur le territoire. Les stratégies d'investissement en faveur du logement social ont donc non seulement un rôle clé dans la mixité et la réduction des inégalités mais représentent également un moteur de l'économie régionale et territoriale.

La mesure objective de l'impact de ce secteur au niveau régional reste néanmoins abstraite. C'est pour répondre à ce besoin que la CERC Grand Est, sur la base des travaux réalisés par les CERC dans d'autres régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France notamment), a proposé son expertise afin de réaliser ce **premier diagnostic complet du logement social** sur la région et ses départements.



© Canva

Objectifs

Cette étude a pour objectifs d'apporter des données de cadrage tant sur l'impact économique que sur la structuration des marchés. Les résultats proposés devront permettre d'**accéder à une meilleure connaissance du secteur** et de **se positionner dans le milieu économique** par rapport au contexte territorial. Cette analyse devrait être reconduite chaque année par la CERC Grand Est afin d'assurer un suivi de ces résultats au niveau régional.

Mesurer de façon objective le poids du secteur en région – diagnostic initial



Etablir un diagnostic du parc :

- Photographie globale du parc **au 1er janvier 2022** permettant d'assurer une connaissance partagée et une vision rétroactive depuis 2017
- Qualification du parc et comparaison territoriale



Mesurer l'impact économique :

- Estimation du chiffre d'affaires à partir des travaux dans le cadre du déploiement d'une offre nouvelle / de réhabilitation et rénovation / de démolition
- Traduction en emplois soutenus



Apporter une vision sur les perspectives à venir :

- Analyse des perspectives de travaux au regard des étiquettes énergétiques du parc et via les résultats des enquêtes PSP notamment

Périmètre de l'étude

L'étude se focalise sur **le parc de logements sociaux**. Les activités analysées sont :

- Le développement d'une offre nouvelle pour répondre aux besoins de nouveaux logements et d'accession à la propriété des ménages ;
- L'entretien courant et le gros entretien du parc de logements existants : maintenance des différents réseaux électriques, ascenseurs, chauffage, plomberie, menuiseries extérieures, toitures, etc. ;
- Les travaux liés à l'amélioration du patrimoine et à l'adaptation des logements : réhabilitation, rénovation énergétique, démolition, etc.

Les données attendues portent sur :



CHIFFRE D'AFFAIRES

généré par les activités de Bâtiment liées au logement social : offre nouvelle, réhabilitation, entretien et démolition



EMPLOIS DIRECTS

nécessaires à la réalisation des opérations de construction, de réhabilitation et de démolition (hors ingénierie, maîtrise d'œuvre...)



EMPLOIS INDIRECTS

nécessaires à la fabrication des fournitures (matériaux, énergie, acier, ...) et aux services associés (transports, prestations intellectuelles, ...). Les fournitures pour chaque opération génèrent elles-mêmes des besoins en biens et services, etc.

Un comité de pilotage dédié

Cette étude a été réalisée par la CERC Grand Est sous pilotage de l'Union Régionale HLM Grand Est et grâce à l'appui technique des différents partenaires du comité de pilotage :

- L'Union Régionale HLM Grand Est et les associations territoriales de la région Grand Est : ARCA, ARELOR et AREAL ;
- La DREAL Grand Est ;
- Les fédérations professionnelles du Bâtiment : FFB et CAPEB Grand Est ;
- La Banque des Territoires ;
- La direction régionale Action Logement Grand Est ;
- Le Conseil régional du Grand Est.

Le parc social en Grand Est

434 007

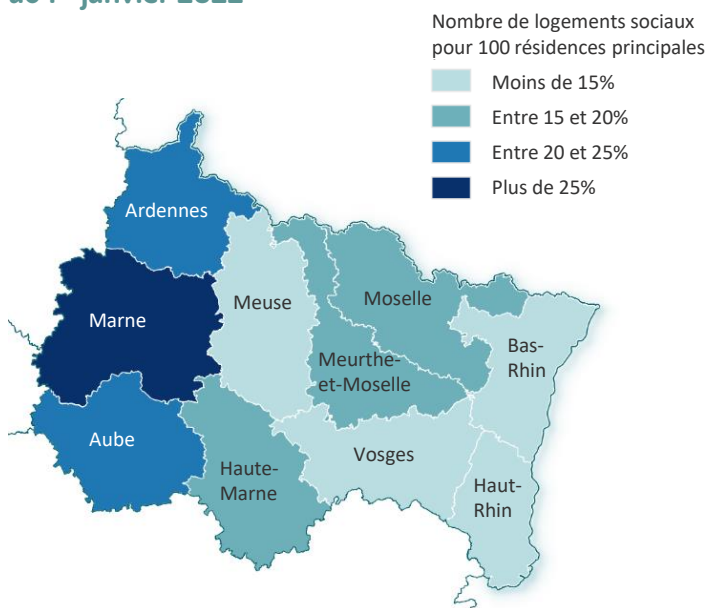
logements sociaux au 1er janvier 2022

Le parc de logements sociaux représente 17,4% des résidences principales à l'échelle régionale. Cette densité de logements sociaux est variable d'un département à l'autre : de 11,7% dans la Meuse, département qui compte le moins de logements sociaux en région, à 27,8% dans la Marne.

L'ancienneté moyenne du parc est de 44,3 ans, contre 40,5 ans en France métropolitaine. Ainsi le nombre de logements anciens est plus important en région : 63% des logements ont été construits il y a plus de 40 ans, contre 55% en France. Cette part atteint 73% dans les Vosges et jusqu'à 74% en Haute-Marne.

L'âge des constructions influe sur les performances énergétiques des logements. Ainsi, les logements classés en A et B, considérés comme peu énergivores, représentent 11% des logements disposant d'un DPE renseigné (contre 16,1% à l'échelle nationale). A l'opposé, les logements classés F et G, qualifiés de passoires énergétiques, représentent 5,5% du parc (contre 3,7% au niveau national). Le parc social est toutefois plus performant que la moyenne des résidences principales (18,6% en DPE F ou G en région - source : SDES).

Densité du parc locatif social par département au 1er janvier 2022



435 086 logements sociaux au 1er janvier 2023 en Grand Est, soit +0,2% par rapport à 2022 (contre +1% en France)

Chiffres clés du parc de logements sociaux par département au 1er janvier 2022

	Grand Est	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Vosges
Nombre de logements sociaux	434 007	24 330	32 198	73 089	15 731	53 829	9 758	79 382	71 057	50 403	24 230
Part de logements sociaux dans les résidences principales	17%	20%	23%	28%	19%	16%	12%	17%	14%	15%	14%
Part de logements collectifs	85%	75%	76%	81%	81%	86%	74%	85%	95%	93%	85%
Surface moyenne des logements (m ²)	68,3	70,8	66,6	71,4	67,1	66,5	70,7	68,3	67,0	67,7	66,6
Part de logements âgés de plus de 40 ans	63%	60%	55%	63%	74%	60%	65%	67%	59%	61%	73%
Age moyen du parc en 2022	44	42	40	41	47	42	45	48	45	47	45
Part de logements vacants > 3 mois	2,3%	2,5%	1,6%	2,0%	5,8%	1,1%	4,3%	3,4%	1,9%	1,6%	1,9%
Part de logements de classes DPE F et G*	5,5%	3,7%	7,4%	3,7%	5,9%	7,1%	6,4%	5,3%	4,7%	7,1%	5,3%



*Point méthodologique : données brutes issues du RPLS, % sur le nombre de logements dont l'information est disponible (soit pour 91% des logements au niveau régional, part variant entre 85% et 98% selon le département)

Sources : SDES-DREAL RPLS ; Insee RP 2020 - Traitement CERC Grand Est

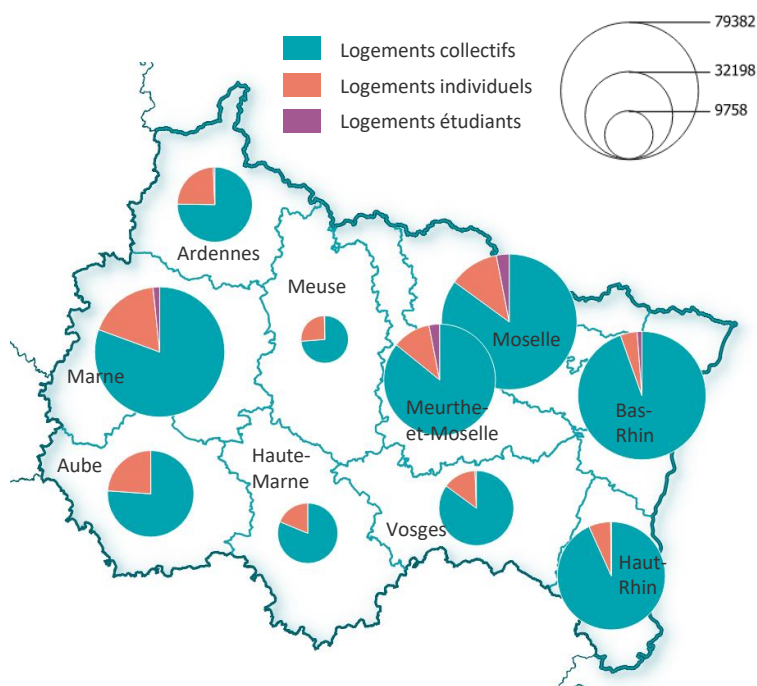
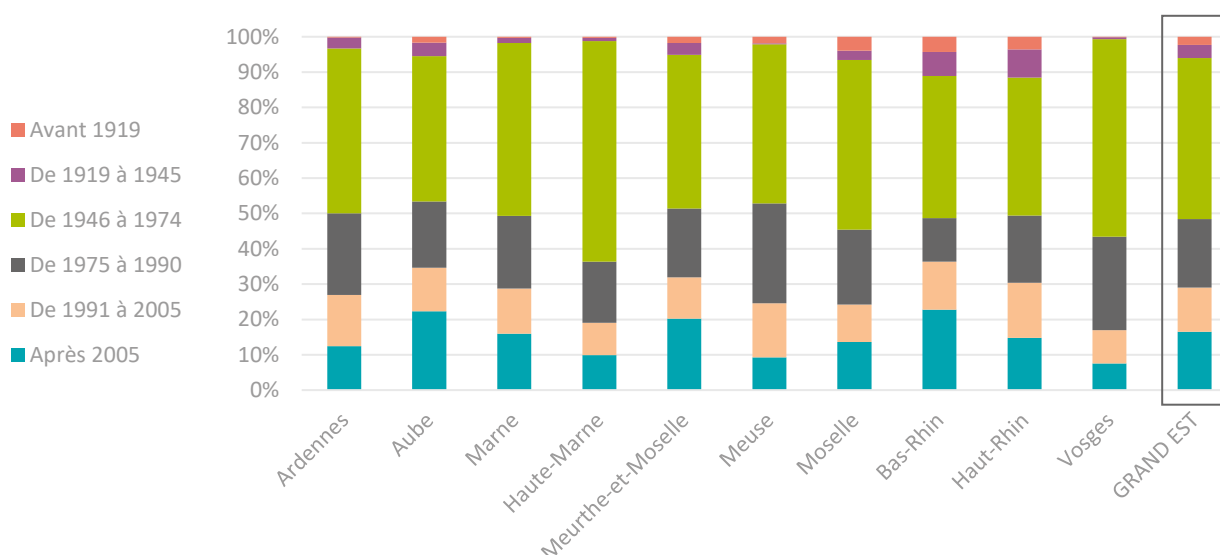
85%

de logements collectifs

Soit plus de 370 200 logements à l'échelle régionale. Cette part est plus importante qu'au niveau national (82%).

C'est dans la Meuse que la proportion de logements collectifs est la moins élevée (74%) ; elle atteint 95% dans le Bas-Rhin.

Près de la moitié du parc de logements sociaux (46%) a été construit entre 1946 et 1974. La part est nettement inférieure à cette moyenne dans le Haut-Rhin (39%) et est largement supérieure dans les Vosges (56%) et en Haute-Marne (62%). 29% du parc a été construit après 1990, une proportion atteignant près de 35% dans l'Aube et plus de 36% dans le Bas-Rhin alors qu'elle n'est que de 17% dans les Vosges.

Répartition du parc de logements sociaux par département et type de logement au 1^{er} janvier 2022Répartition du parc de logements sociaux au 1^{er} janvier 2022 par département et par période de construction

Sources : SDES-DREAL RPLS ; Insee RP 2020 – Traitement CERC Grand Est

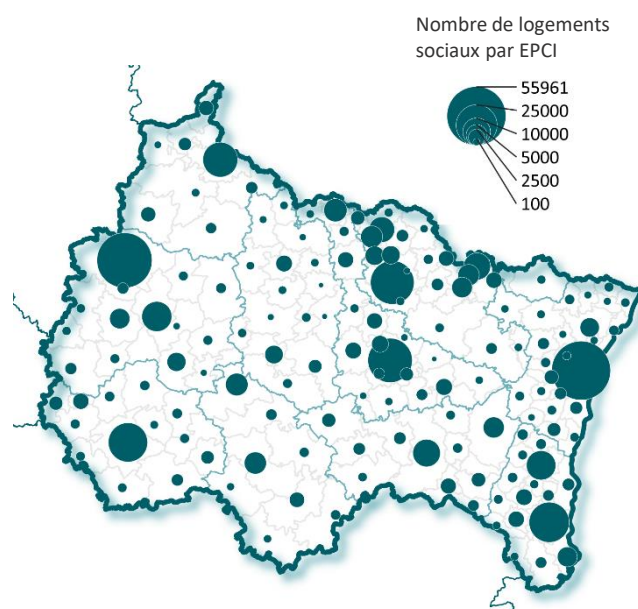
Un parc concentré sur les métropoles

Avec 55 961 logements sociaux au 1^{er} janvier 2022, l'Eurométropole de Strasbourg représente 13% du parc social régional, devant la Communauté Urbaine du Grand Reims (11%, soit 48 363 logements).

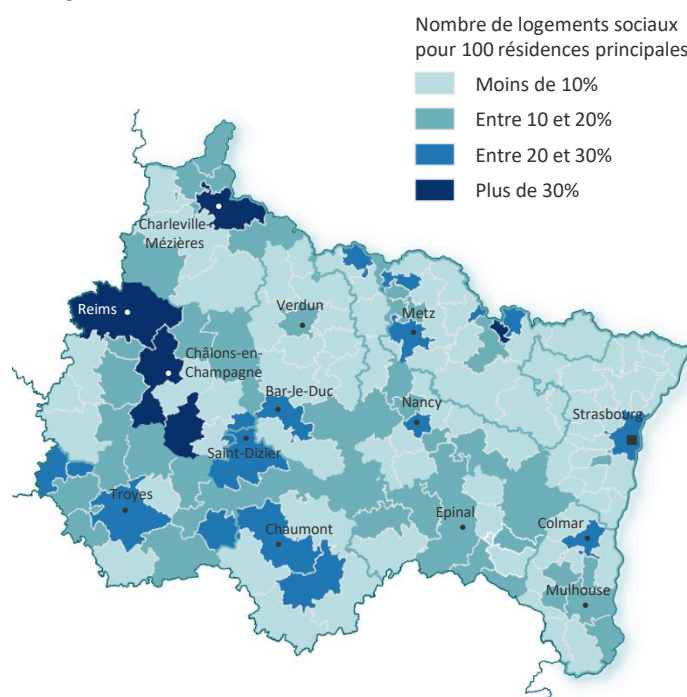
Ces parts sont supérieures au poids démographique de ces territoires qui représentent respectivement 9% et 5% de la population régionale.

Parmi les autres territoires comptant un nombre élevé de logements sociaux, Troyes Champagne Métropole, Mulhouse Alsace Agglomération, Metz Métropole et la Métropole du Grand Nancy enregistrent entre 22 600 et 29 800 logements, Colmar Agglomération, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et Ardenne Métropole entre 11 400 et 17 200 logements.

Répartition des 434 007 logements sociaux du Grand Est par EPCI au 1^{er} janvier 2022



Densité du parc locatif social par EPCI au 1^{er} janvier 2022



En termes de densité, c'est sur la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach en Moselle que la part de logements sociaux parmi les résidences principales est la plus forte : 38,3%. Quatre autres territoires enregistrent des taux supérieurs à 30% : la Communauté Urbaine du Grand Reims (34,4%), la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der (34%), la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (33,6%), dans la Marne, et Ardenne Métropole (30,6%).

Sources : SDES-DREAL RPLS ; Insee RP 2020 – Traitement CERC Grand Est

L'évolution du parc

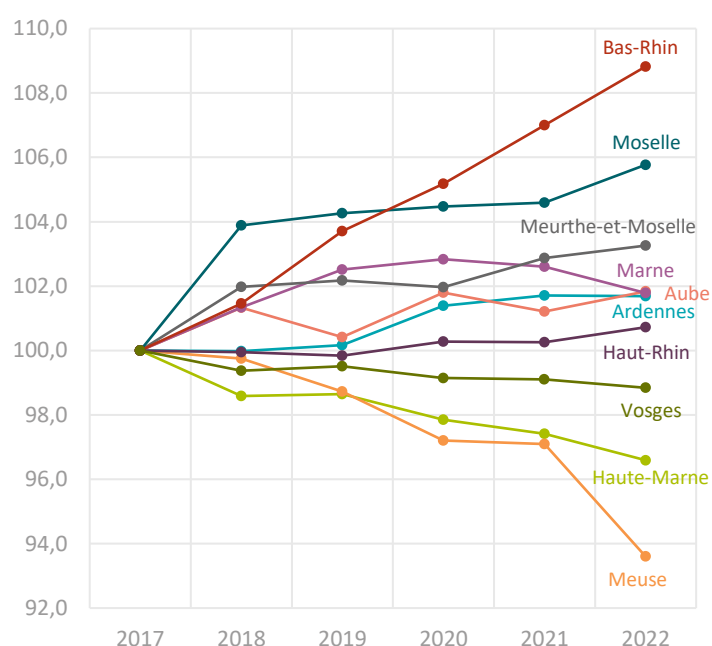
+3,1%

de logements sociaux entre 2017 et 2022

Au cours de cette période, c'est le département du Bas-Rhin qui a connu la plus forte progression du nombre de logements sociaux sur son territoire (+8,8%), devant la Moselle (+5,8%).

Dans le même temps, le parc social a diminué d'1,2% dans les Vosges et de 3,4% en Haute-Marne. Cette baisse atteint 6,4% dans la Meuse, département qui a enregistré la plus forte baisse entre 2021 et 2022 (-3,6%) du fait d'un nombre important de logements sortis du parc pour cause de démolition.

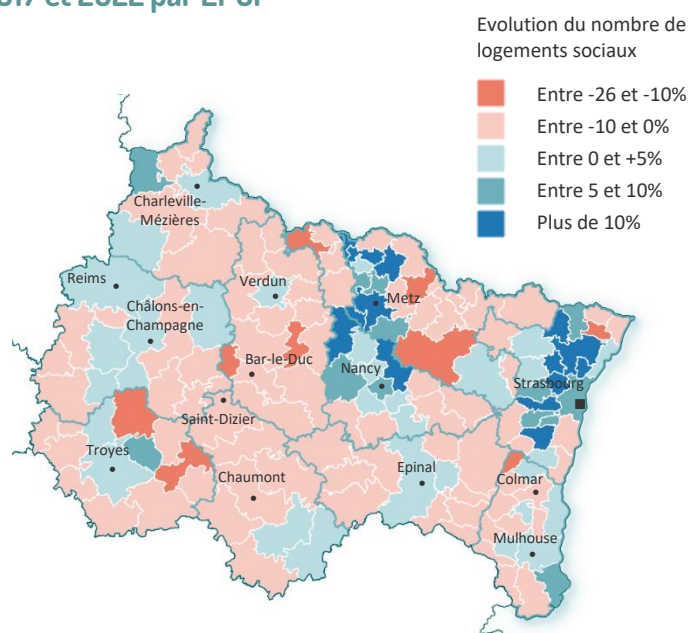
Evolution du nombre de logements sociaux par département (base 100 au 01/01/2017)



Par EPCI, les évolutions sont très contrastées d'un territoire à l'autre. Neuf EPCI ont vu leur nombre de logements sociaux chuter de plus de 10% entre 2017 et 2022, dont les Communautés de Communes du Sammiellois (55) et du Pays de Revigny (55) sur lesquelles cette évolution atteint respectivement -24 et -26%.

A l'inverse, le nombre de logements sociaux a progressé de plus de 10% sur treize EPCI, situés sur la partie Nord-Est de la région, avec une hausse qui atteint 43% sur la Communauté de Communes du Kochersberg (67) et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (67) qui a vu son parc plus que doubler au cours de cette période.

Evolution du nombre de logements sociaux entre 2017 et 2022 par EPCI



Source : SDES-DREAL RPLS - Traitement CERC Grand Est

Les mouvements dans le parc depuis 2017

3 791

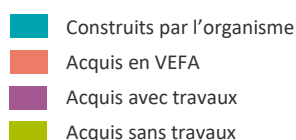
logements mis en service en 2022

Comparé aux autres années depuis 2017, ce niveau est relativement faible.

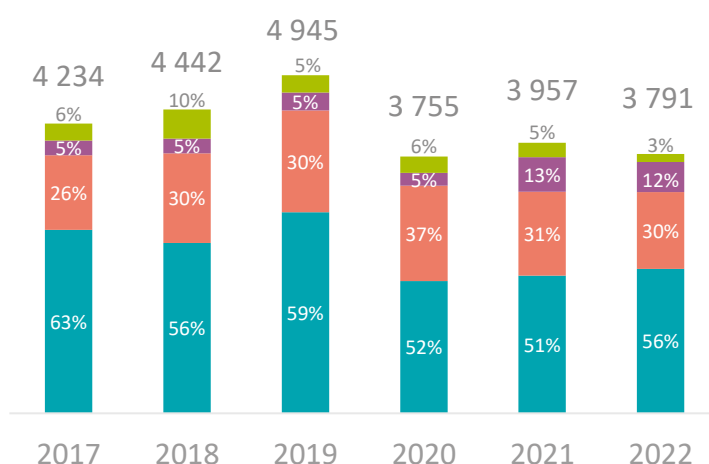
Parmi ces mises en service, plus de 85% sont des logements neufs, construits par les organismes (56%) ou acquis en VEFA (30%). Par ailleurs, 15% sont des acquisitions de logements existants du parc privé, soit 555 logements en 2022. 79% de ces acquisitions ont été accompagnées de travaux de réhabilitation.

Au cours de la période étudiée, c'est en 2019 que les mises en service ont été les plus importantes (4 945 logements).

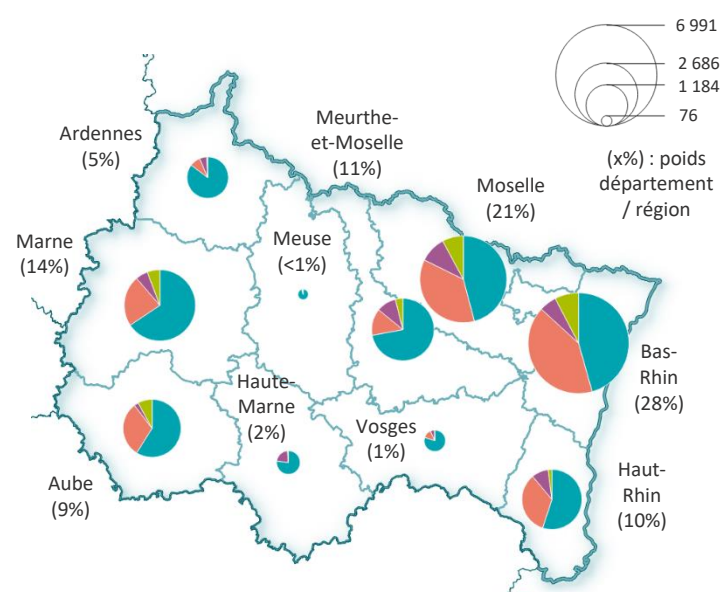
La part de logements construits par les organismes parmi les mises en service varie entre 46% dans le Bas-Rhin et la Moselle et 85% dans les Ardennes (et jusqu'à 96% dans la Meuse mais ce département enregistre un très faible nombre de mises en service au cours de la période). Les acquisitions en VEFA représentent quant à elles entre 8% (dans les Ardennes) et 41% (dans le Bas-Rhin). Les acquisitions de logements avec travaux représentent 10% des mises en service en Meurthe-et-Moselle et en Moselle ; elles sont inférieures à 10% dans les autres départements, excepté en Haute-Marne où elles atteignent 22% (mais sur ce territoire aussi, le nombre de mises en service est peu élevé).



Les logements sociaux mis en service dans le Grand Est entre 2017 et 2022 par origine



Les mises en service de logements sociaux sur la période 2017-2022 par origine et par département



Source : SDES-DREAL RPLS – Traitement CERC Grand Est

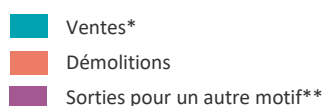
3 278

logements sortis du parc en 2022

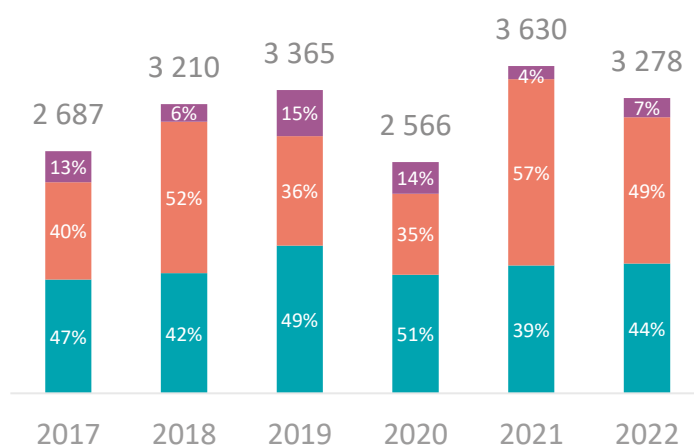
Parmi ces logements sortis du parc, 1 622 l'ont été pour cause de démolition, soit 49%.

Parallèlement, 1 441 logements ont été vendus (soit 44%) et 215 ont changé d'usage ou ont été restructurés (soit 7%).

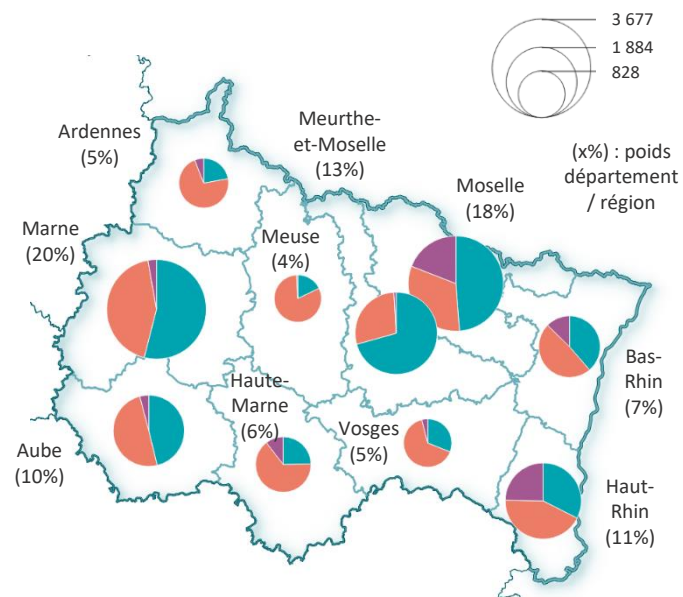
Sur l'ensemble de la période étudiée (2017-2022), ce sont 46% des logements sortis qui l'ont été pour cause de démolition, une part qui varie de 28% en Meurthe-et-Moselle à 81% dans la Meuse (département comptant le plus faible nombre de sorties du parc sur la période).



Les sorties du parc de logements sociaux dans le Grand Est entre 2017 et 2022 par motif



Les sorties du parc de logements sociaux sur la période 2017-2022 par motif et par département



*Ventes à l'occupant et autres ventes (hors bailleurs)

**Logements fusionnés, logements scindés ou logements sortis pour un autre motif

Source : SDES-DREAL RPLS – Traitement CERC Grand Est

L'offre nouvelle de logements sociaux

Financement de l'offre nouvelle potentielle

44%

des agréments via un PLUS

Soit 14 474 logements sur les 33 118 financés sur la période 2017-2022, devant les PLAI (32%, soit 10 678 logements) et les PLS (24%, soit près de 7 966 logements).

Globalement, l'offre nouvelle potentielle de logements locatifs sociaux (en dehors d'éventuelles annulations) a augmenté de 11,5% au cours de cette période mais cette tendance masque des évolutions différenciées selon le type de financement. En effet, alors que le nombre de logements financés via un PLUS a diminué de 5,2% et le nombre de logements financés via un PLS est resté relativement stable (+0,4%), les logements agréés en PLAI, destinés aux plus précaires, ont quant à eux augmenté de 46,9%. 29% des PLAI agréés sur la période concernent des logements en résidences, foyers ou autres hébergements.

Evolution des logements agréés 2017-2022

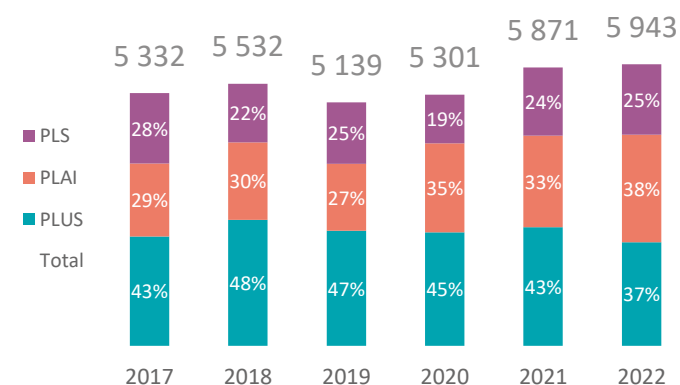
PLUS	-5,2%	▼
PLAI	+46,9%	▲
PLS	+0,4%	=

En 2022, c'est en Moselle que le plus grand nombre d'agréments a été délivré (1 859), devant le Bas-Rhin (1 339).

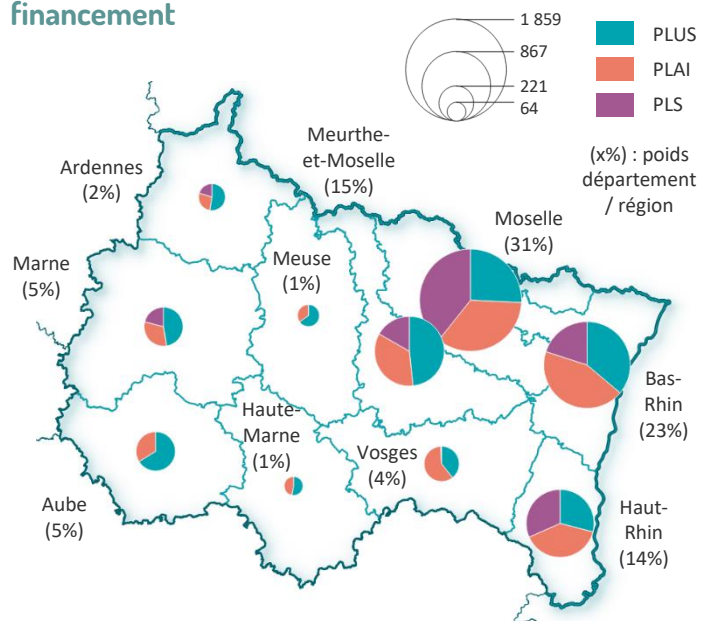
Cette année-là, la part des PLUS dans les agréments était de 37%. C'est dans l'Aube qu'elle était la plus importante (66%) et à l'opposé en Moselle qu'elle était la plus faible (26%).

Par ailleurs, dans le cadre de l'ANRU, 2 072 logements ont été agréés en opérations de reconstitution de l'offre locative sociale sur la période 2017-2022.

Evolution du nombre de logements sociaux agréés en construction neuve et en acquisition-amélioration en Grand Est (hors ANRU)



Zoom sur le nombre de logements sociaux agréés en 2022 (hors ANRU) par département et type de financement



Offre nouvelle : agréments pour les logements sociaux neufs (construction de nouveaux logements) et nouveaux logements sociaux acquis suite à travaux sur des bâtiments existants (opération d'acquisition-amélioration) - Hors PLAI adapté et hors éventuelles annulations

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social : dispositif le plus souvent utilisé par les bailleurs, il répond à l'objectif de mixité sociale

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration : logements destinés aux ménages cumulant difficultés sociales et économiques

PLS : Prêt Locatif Social : logements locatifs intermédiaires principalement destinés aux classes moyennes

Source : SISAL - Traitement CERC Grand Est

56%**des agréments PLUS en zone B2**

Entre 2017 et 2022, plus de la moitié des PLUS et PLAI agréés l'ont été en zone B2 (respectivement 56 et 51%), loin devant la zone B1. L'écart entre les zones B1 et B2 est moins prononcé s'agissant des PLS.

Si à l'échelle régionale le nombre d'agréments a globalement augmenté de 11,5% entre 2017 et 2022, cette évolution masque des disparités importantes entre les départements. Ainsi, ce nombre a augmenté en Moselle, dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et dans la Meuse alors qu'il a diminué sur les autres territoires.

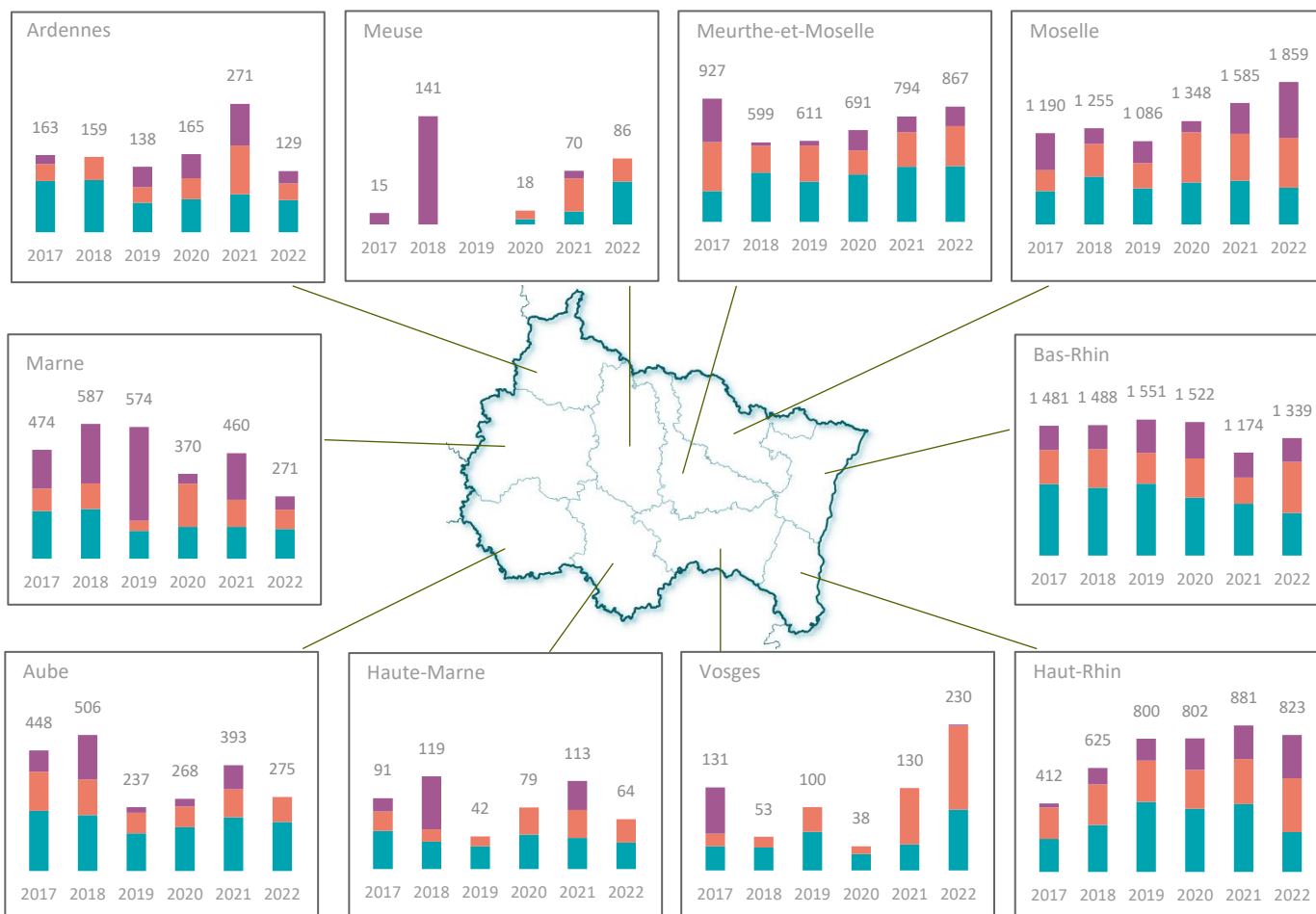
Répartition des logements agréés 2017-2022 (hors ANRU) selon le zonage

Zone	PLUS	PLAI	PLS
Zone B1	26%	34%	41%
Zone B2	56%	51%	45%
Zone C	18%	15%	14%
Total	100%	100%	100%

Classement des communes en vigueur avant le 2 octobre 2023, cf. carte p.32

Evolution du nombre de logements sociaux agréés par département (hors ANRU)

PLUS
PLAI
PLS



Source : SISAL – Traitement CERC Grand Est

L'accession sociale

2 541

logements via un PSLA de 2017 à 2022

Soit environ 420 logements par an. En 2022, le nombre de logements agréés a retrouvé son niveau de 2018-2019, après une forte hausse en 2021 qui peut s'expliquer par un rattrapage de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire.

Evolution des logements agréés 2017-2022

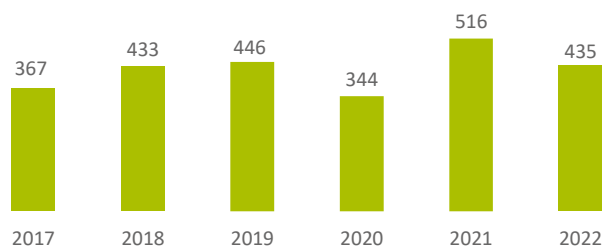
PSLA +18,5% ▲

La très grande majorité de ces agréments ont été délivrés en zone B : près de 48% en zone B1 et 46% en zone B2.

Un tiers des logements agréés en région via un PSLA l'ont été dans le Bas-Rhin. Rappelons que ce département représente 16% du parc régional de logements sociaux.

La Marne a quant à elle concentré un quart des logements agréés au cours de cette période.

Evolution du nombre de logements en accession sociale en Grand Est (agréments PSLA)

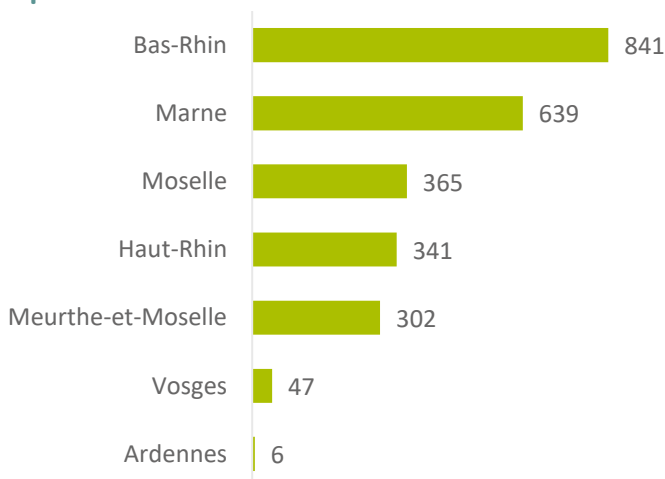


Répartition des logements en accession sociale via PSLA sur la période 2017-2022 selon le zonage

Zone	Zone B1	Zone B2	Zone C
PSLA	47,5%	46,0%	6,5%

Classement des communes en vigueur avant le 2 octobre 2023, cf. carte p.32

Nombre de logements en accession sociale via PSLA cumulé de 2017 à 2022 en Grand-Est par département



Le Prêt Social Location-Accession ne représente pas l'ensemble de l'offre d'accession sociale à la propriété.

Source : SISAL – Traitement CERC Grand Est

Zoom sur l'acquisition en VEFA

39%

de logements agréés acquis en VEFA

Sur la période 2017-2022, soit plus de 13 300 logements neufs* (logements sociaux ou PSLA). C'est en 2022 que cette part est la plus faible, après avoir fortement augmenté en 2021.

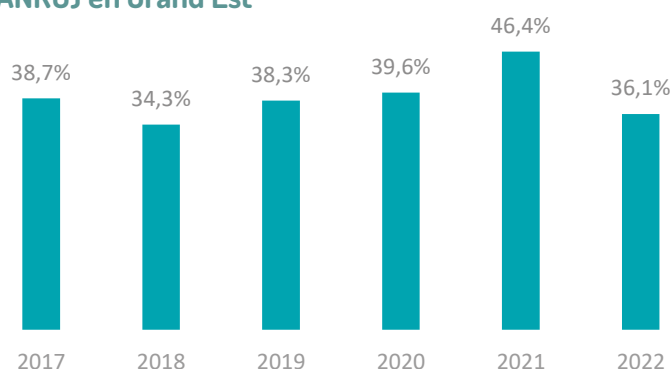
Evolution de la part des VEFA 2017-2022

Construction
neuve -2,6 pts ▼

Près des deux tiers des logements concernés ont été construits en zone B2.

Par département, c'est dans le Haut-Rhin que le recours à la VEFA est le plus courant : il concerne plus de 54% des logements neufs agréés, devant la Moselle et le Bas-Rhin (environ 48%).

Evolution de la proportion des agréments de logements sociaux neufs acquis en VEFA (hors ANRU) en Grand Est

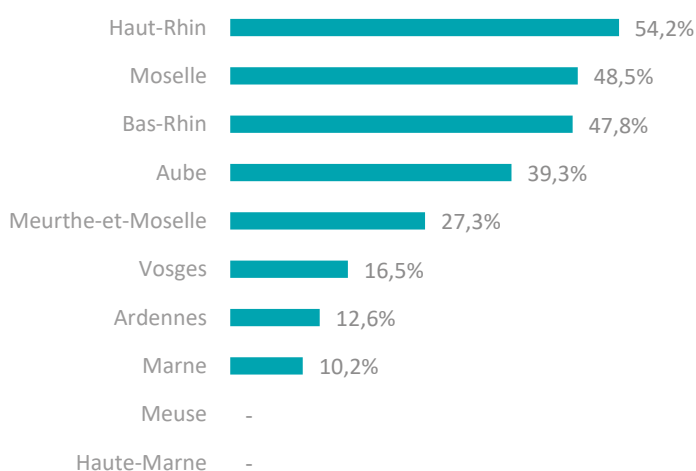


Répartition des logements neufs acquis en VEFA sur la période 2017-2022 selon le zonage

Zone	Zone B1	Zone B2	Zone C
VEFA	28%	63%	9%

Classement des communes en vigueur avant le 2 octobre 2023, cf. carte p.32

Proportion d'agréments de logements sociaux neufs acquis en VEFA entre 2017 et 2022 (hors ANRU) par département



*Point méthodologique : opérations de constructions neuves, hors acquisition-amélioration, pour lesquelles la dévolution est renseignée.

Source : SISAL – Traitement CERC Grand Est

Prix de revient des logements agréés

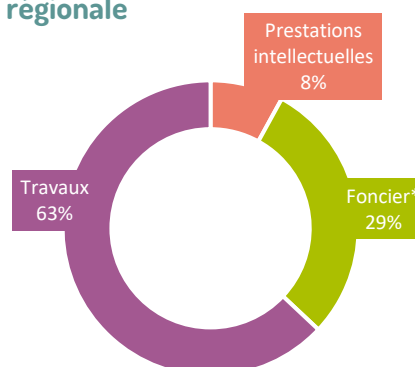
63%

du prix de revient destinés aux travaux

Le coût des travaux dans les opérations agréées en région entre 2017 et 2022 (constructions neuves et acquisitions-améliorations en PLAI, PLUS, PLS et PSLA) représente 63% du prix de revient prévisionnel. Cette part monte à 70% en zone détendue ou le poids du foncier est moins important.

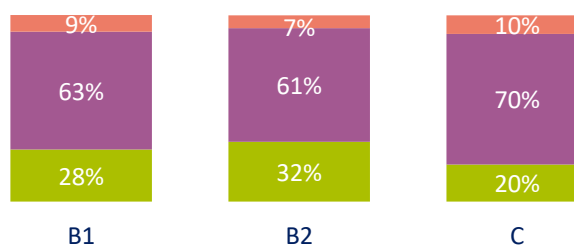
Le coût moyen prévisionnel des opérations s'établit à environ 2 100 € HT / m² de surface utile, un montant moins élevé lorsque l'opération est une VEFA. Par logement, le montant de ces opérations est supérieur, la surface moyenne des logements concernés étant plus importante.

Décomposition du prix de revient prévisionnel HT des logements agréés (PLAI, PLUS, PLS et PSLA) en Grand Est entre 2017 et 2022 (hors ANRU)
- A l'échelle régionale



*Charges foncières ou immobilières comprenant l'achat du terrain ou de l'immeuble et les travaux de VRD

- Selon le zonage



Classement des communes en vigueur avant le 2 octobre 2023, cf. carte p.32

Coût prévisionnel HT des opérations agréées en Grand Est entre 2017 et 2022 (hors ANRU)

	Par logement	Par m ² de surface utile
Toutes opérations confondues	128 462 €	2 093 €
Opérations en VEFA	129 066 €	2 004 €
Opérations hors VEFA**	126 434 €	2 194 €

**Entreprise générale ou lots séparés



Point méthodologique : le prix de revient est **prévisionnel**, il a été décrit au moment de la demande d'agrément. Les moyennes ont été calculées sur les opérations de construction neuve et d'acquisition-amélioration agréées entre 2017 et 2022 en PLAI, PLUS, PLS et PSLA. Par ailleurs, l'information sur le coût du foncier n'est pas exhaustive, les terrains ayant pu être cédés avec minorations par des collectivités ou des établissements publics fonciers...

Source : SISAL – Traitement CERC Grand Est

Les travaux sur le parc existant

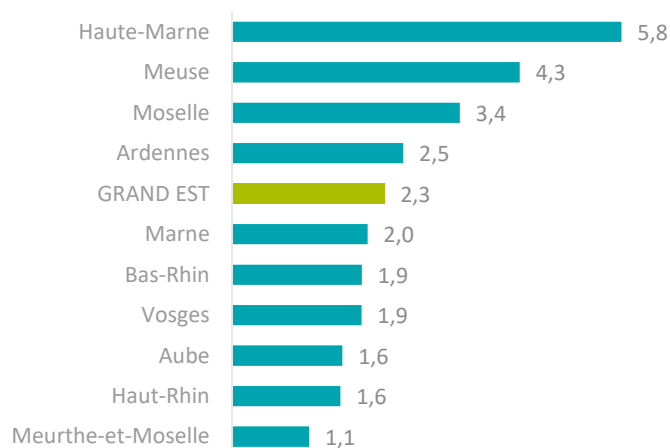
Les enjeux de rénovation du parc

2,3% de logements sociaux vacants > 3 mois

Rapportés au nombre de logements loués ou proposés à la location dans la région Grand Est, **soit 9 021 logements**. Cette vacance dite « structurelle » est supérieure à la moyenne nationale (1,5%).

Par département, cette part varie entre 1,1% en Meurthe-et-Moselle et 5,8% en Haute-Marne.

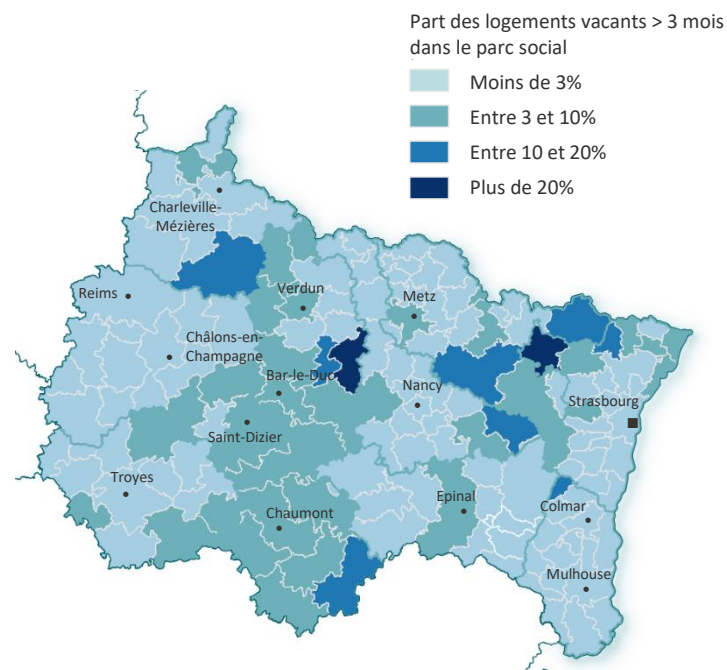
Part des logements vacants depuis plus de 3 mois dans le parc social au 1er janvier 2022 (en %)



Part des logements vacants depuis plus de 3 mois dans le parc de logements sociaux par EPCI

Par EPCI, cette vacance structurelle est très variable. Alors qu'elle est nulle sur certains territoires, elle peut approcher, voire dépasser, les 20% sur d'autres (NB : la part la plus importante est enregistrée sur une communauté de communes comptant moins de 20 logements sociaux).

Parmi les grandes agglomérations et métropoles, ce chiffre varie entre 0,2% sur la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (51), 1,7% sur l'Eurométropole de Strasbourg (67), 4,4% sur le territoire de Metz Métropole (57) et autour des 6% sur les Communautés d'Agglomération de Chaumont et de Saint-Dizier Der et Blaise (52).



Source : SDES-DREAL RPLS – Traitement CERC Grand Est

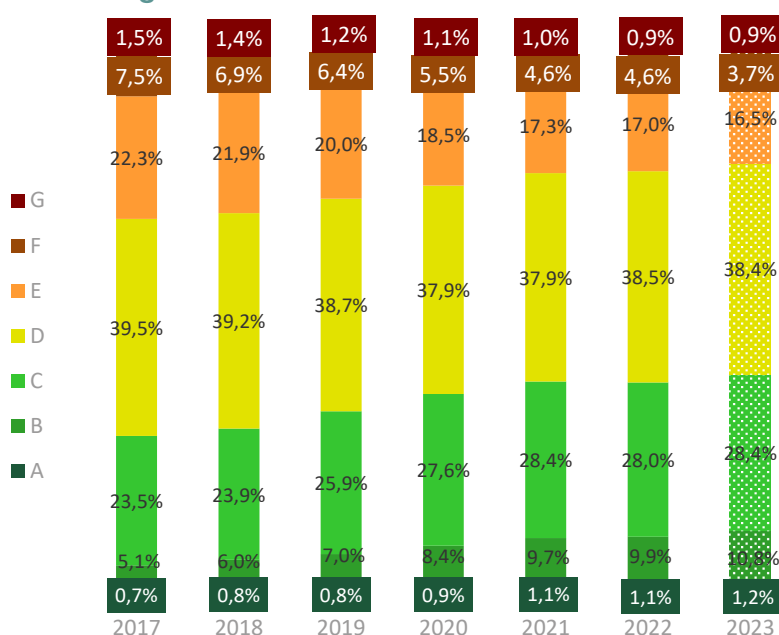
5,5%

de logements classés énergivores

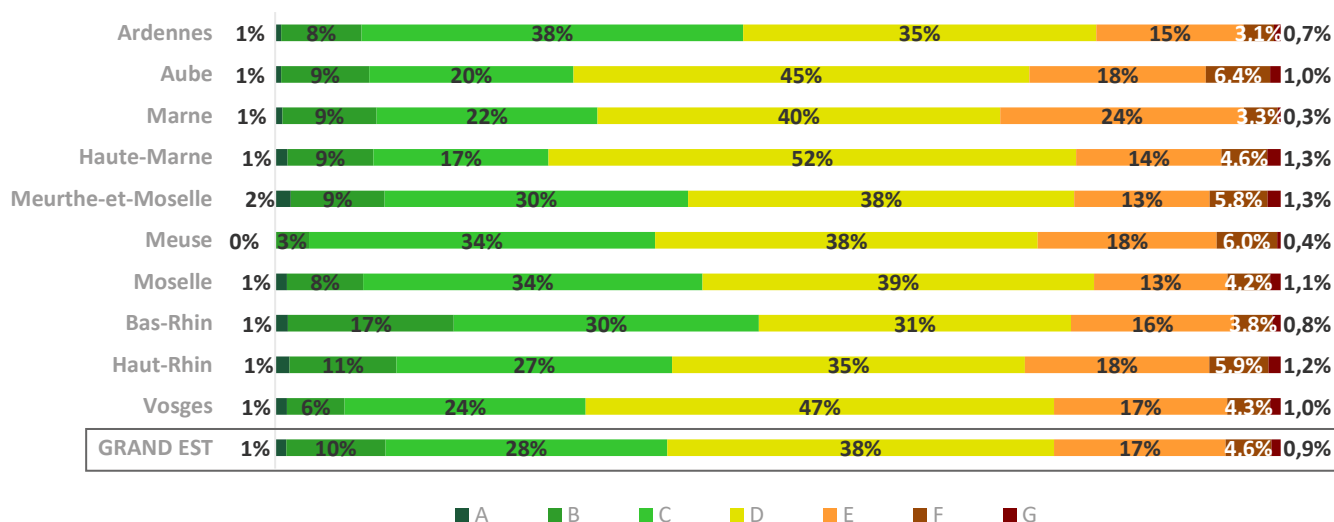
Cette part diminue d'année en année, elle était de 8,9% en 2017. La proportion de logements classés E diminue également, passant de 22,3% en 2017 à 17% en 2022. Cette tendance se poursuit en 2023.

Par département, la part de logements énergivores varie entre 3,7% dans les Ardennes et 7,4% dans l'Aube.

Répartition des logements sociaux par étiquette DPE Energie* en Grand Est de 2017 à 2023**



Répartition des logements sociaux par étiquette DPE énergie* en 2022 par département



*Point méthodologique : part calculée sur les logements dont le DPE a été réalisé (soit entre 84% et 91% selon l'année et entre 85 et 98% selon les départements pour l'année 2022). DPE réalisés pour la grande majorité d'entre eux avec l'ancien DPE (avant juillet 2021).

**Le COPIL de l'étude a souhaité connaître les tendances observées en 2023.

Source : SDES-DREAL RPLS – Traitement CERC Grand Est

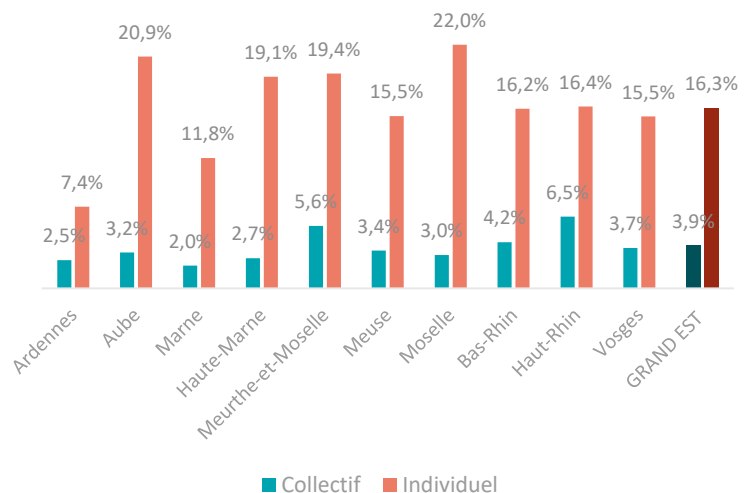
16,3%

de logements individuels énergivores

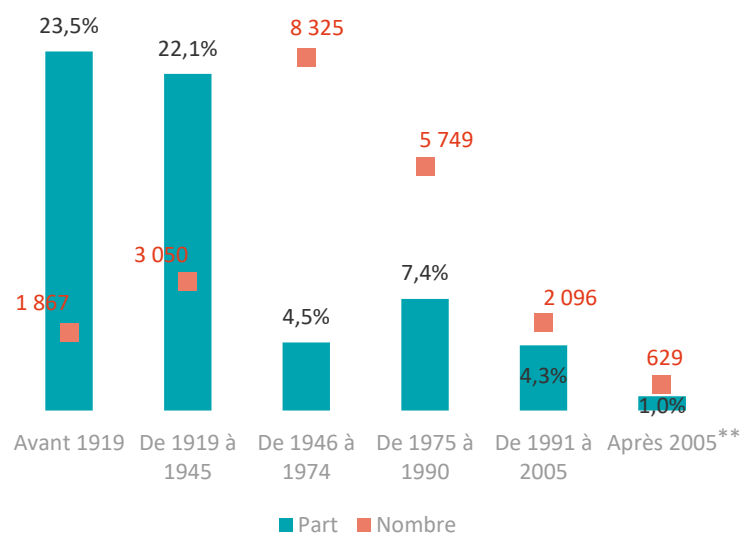
Si les logements énergivores (classés F ou G) représentent globalement 5,5% des logements dans le parc social, **cette part atteint 16,3% parmi les logements individuels**. Là encore, cette part est variable selon les départements : de 7,4% dans les Ardennes jusqu'à 22% en Moselle.

Par période de construction, la proportion de logements énergivores est plus importante parmi les logements les plus anciens : elle dépasse 20% s'agissant des logements construits avant 1946. Si ces logements anciens énergivores représentent un nombre important de logements à rénover (environ 4 900), c'est toutefois bien moindre par rapport à ceux construits entre 1946 et 1990 (près de 14 100 logements).

Part des logements sociaux énergivores* (DPE Energie F ou G) en 2022 selon le type de logement



Part et nombre de logements sociaux énergivores* (DPE énergie F ou G) en Grand Est en 2022 selon la période de construction des logements



*Point méthodologique : part calculée sur les logements dont le DPE a été réalisé soit 85 et 98% selon les départements pour l'année 2022.

**D'après les réglementations thermiques en vigueur, il ne devrait plus y avoir de logements F ou G après cette date, cela peut être lié à des erreurs, à des exceptions possibles, à des permis de construire déposés antérieurement...

Source : SDES-DREAL RPLS – Traitement CERC Grand Est

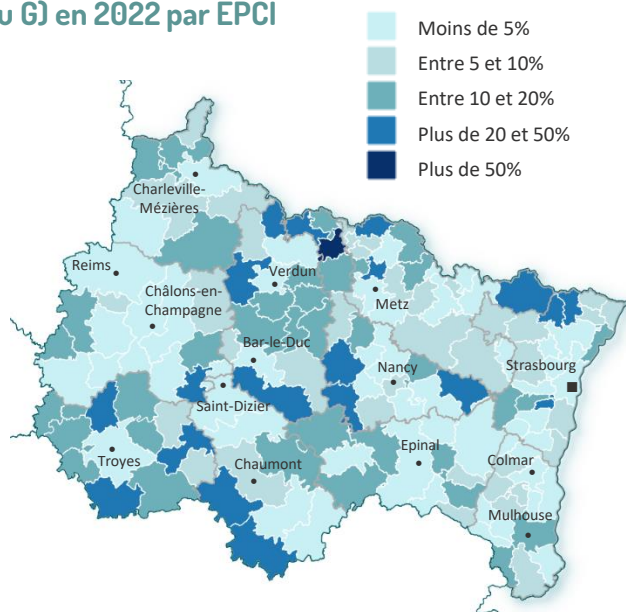
21 500 logements énergivores

En nombre, l'ensemble des logements énergivores représentent **plus de 21 500 logements à l'échelle régionale**. La Moselle, le Haut-Rhin et la Meurthe-et-Moselle concentrent chacun environ 16% de ces logements énergivores, devant le Bas-Rhin (14%) puis la Marne et l'Aube (environ 11%). Les autres départements représentent chacun 5% ou moins de parc de logements énergivores.

La majorité de ces logements énergivores sont des logements collectifs (61%). Cette part est variable d'un département à l'autre. En effet, si les logements collectifs représentent 85% des logements énergivores dans le Haut-Rhin, cette proportion descend à 33% dans l'Aube.

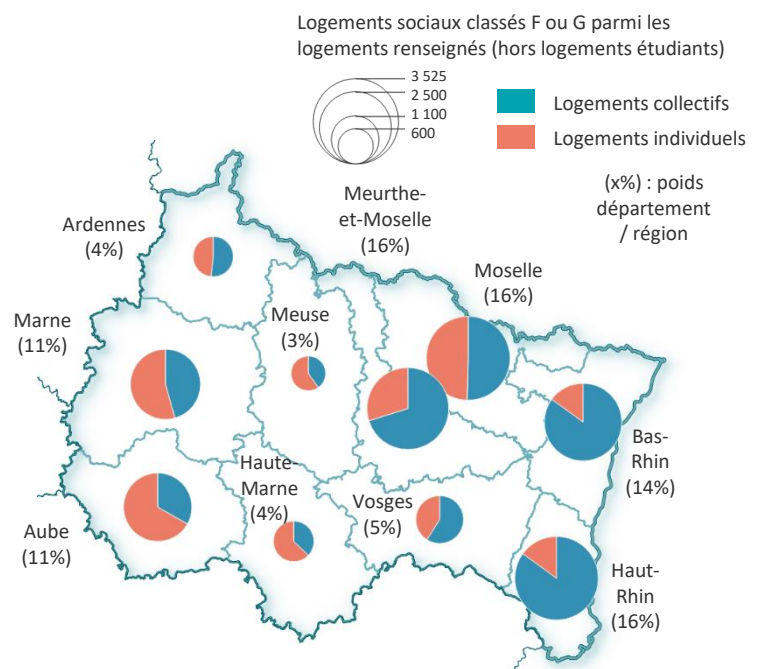
Alors que certains EPCI comptent moins de 1% de logements énergivores dans leur parc, cette part dépasse les 20% sur vingt territoires. Parmi les EPCI comptant le plus grand nombre de logements sociaux, c'est Mulhouse Alsace Agglomération dans le Haut-Rhin qui enregistre le taux le plus élevé (10,2%).

Part des logements sociaux énergivores* (étiquette énergie DPE F ou G) en 2022 par EPCI

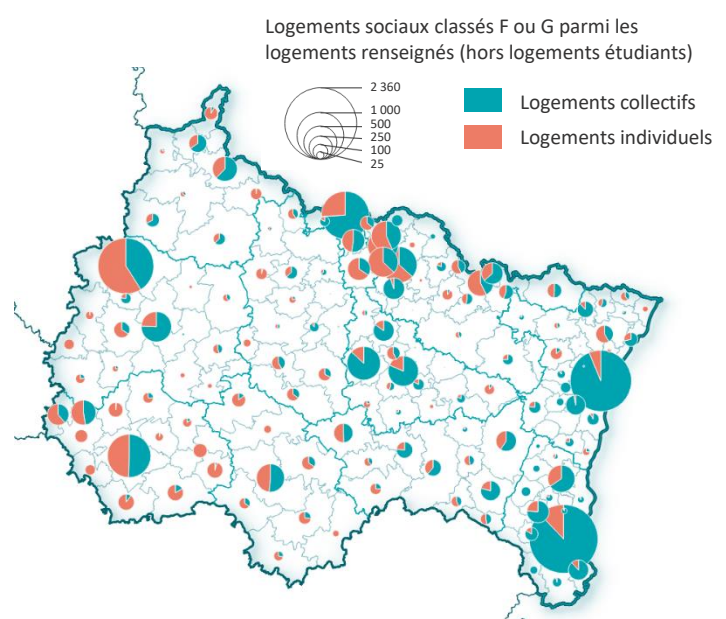


*Point méthodologique : part calculée sur les logements dont le DPE a été réalisé soit 85 et 98% selon les départements et pour plus de 75% des logements pour la grande majorité des EPCI pour l'année 2022.

Répartition des logements sociaux énergivores* (DPE Energie F ou G) en 2022 par département



Nombre de logements sociaux énergivores* (DPE Energie F ou G) en 2022 par EPCI



Source : SDES-DREAL RPLS - Traitement CERC Grand Est

Le financement des travaux de réhabilitation

12 729 logements rénovés grâce à la PALULOS

Dont 6 210 en 2021 et 2022 dans le cadre du Plan de relance.

Sur la période 2017-2022, le Bas-Rhin a concentré 37% des PALULOS engagées à l'échelle régionale ; pour rappel, ce département représente 16% du parc social régional. La Meuse, qui ne représente quant à elle que 2% du parc, a concentré 12% des PALULOS régionales.

S'agissant du seul PALULOS Plan de relance, c'est le Haut-Rhin qui a le plus mobilisé ce dispositif, juste devant la Meurthe-et-Moselle**.

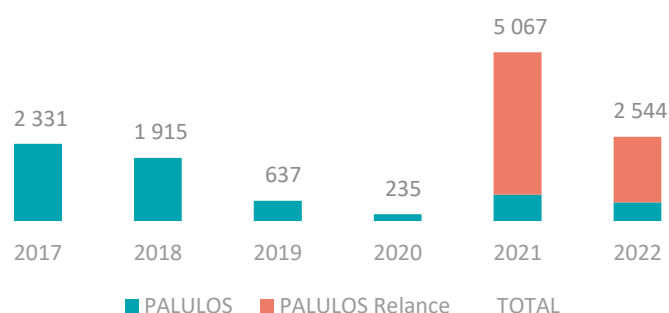
Le montant prévisionnel des opérations de réhabilitation concernées par cette prime s'élève à près de 43 600 € HT par logement en moyenne au cours de cette période. Ce montant est plus élevé s'agissant des opérations engagées dans le cadre du Plan de relance (environ 49 500 € HT), les logements concernés étant ceux étiquetés DPE Energie F et G et devant atteindre la classe C après travaux (sauf exception).



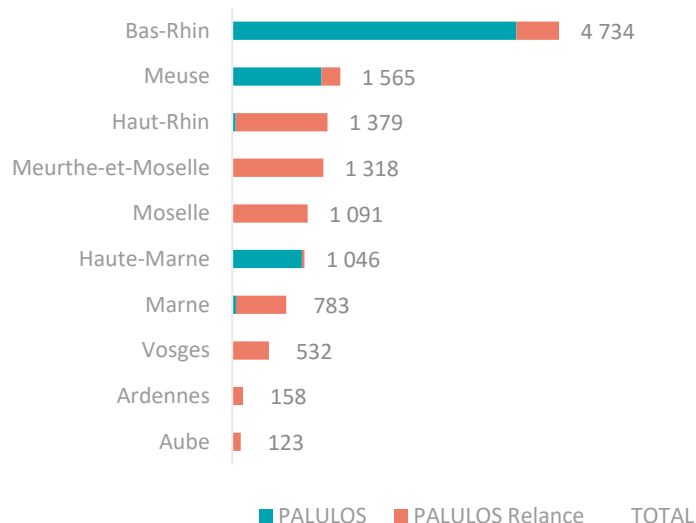
*La prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS) peut être versée par l'État pour financer des travaux d'amélioration dans les immeubles appartenant à des bailleurs sociaux ou gérés par eux, notamment des travaux de rénovation énergétique, des travaux réalisés sur des immeubles dégradés, des travaux de restructuration interne des immeubles et des logements, des travaux destinés à l'amélioration de la vie quotidienne y compris les travaux d'accessibilité de l'immeuble et d'adaptation des logements aux personnes âgées. Par ailleurs, dans le cadre du Plan de relance, une enveloppe de 445 M€ de subventions sur la période 2021-2022 était dédiée au financement d'opérations de restructurations ou réhabilitations lourdes de logements locatifs sociaux couplées à une rénovation thermique sur le territoire métropolitain (logements F et G).

**Ces chiffres sont à interpréter avec précaution, le fichier de données utilisé étant destiné au suivi opérationnel et non à des fins statistiques.

Evolution du nombre de logements réhabilités ayant bénéficié d'un financement PALULOS* en Grand Est



Nombre de logements réhabilités ayant bénéficié d'un financement PALULOS* entre 2017 et 2022 par département



Montant moyen HT des travaux ayant bénéficié d'un financement PALULOS* entre 2017 et 2022

	Par logement
Toutes opérations confondues	43 589 €
PALULOS	37 943 €
PALULOS Plan de relance	49 516 €

Source : SISAL – Traitement CERC Grand Est

61 831

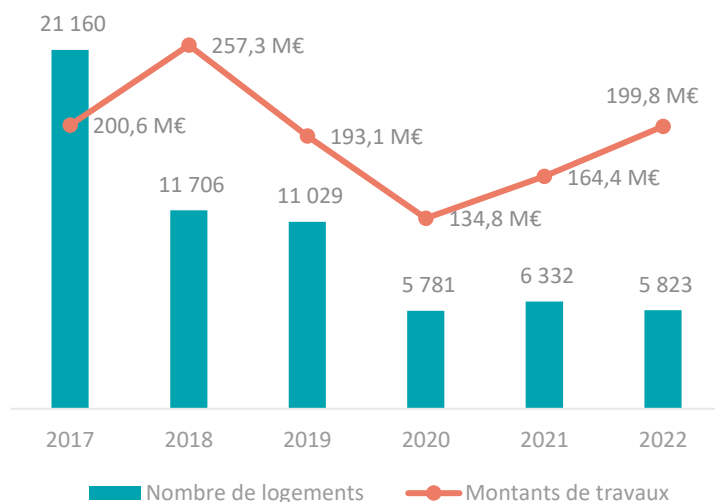
logements concernés par un PAM

Ce nombre varie d'une année sur l'autre. En 2017, les travaux financés par un PAM ont pu concerner un grand nombre de logements du fait d'opérations réalisées sur des parties communes.

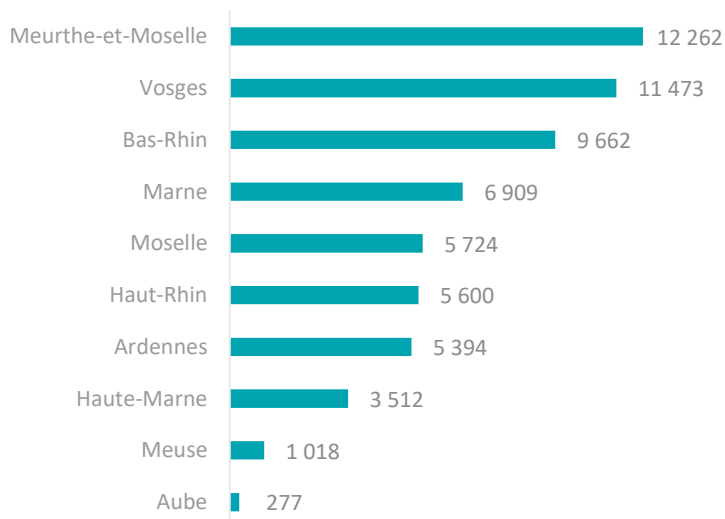
Le montant des travaux par logement s'élève à 18 597 € TTC en moyenne en région sur 2017-2022, une moyenne qui tend à augmenter en fin de période.

La Meurthe-et-Moselle concentre 20% des PAM accordés au cours de cette période (en nombre de logements concernés), devant les Vosges (18%). En termes de montants de travaux, c'est le Bas-Rhin qui arrive en tête, représentant ¼ du montant régional.

Evolution du nombre de logements concernés par un PAM* en Grand Est et montants de travaux associés



Nombre de logements concernés par un PAM* entre 2017 et 2022 par département



*Le Prêt à l'amélioration (PAM) accordé par la CDC est une offre de prêt dédiée au financement de travaux d'amélioration en continu du parc, de résidentialisation, de réhabilitation classique ou lourde de logements conventionnés (sociaux ou foyers) à l'APL. Il sert à financer à la fois les opérations éligibles à la PALULOS (avec ou sans subvention) et celles non éligibles à la PALULOS répondant à certains critères. Ces opérations ont pu être réalisées dans le cadre d'opérations d'acquisition-amélioration également.

Source : CDC – Traitement CERC Grand Est

15 425

logements engagés dans un éco-PLS

Entre 2019 et 2022, avec une forte hausse en 2021, en lien avec la volonté de massifier la rénovation du parc dans le cadre du Plan de relance.

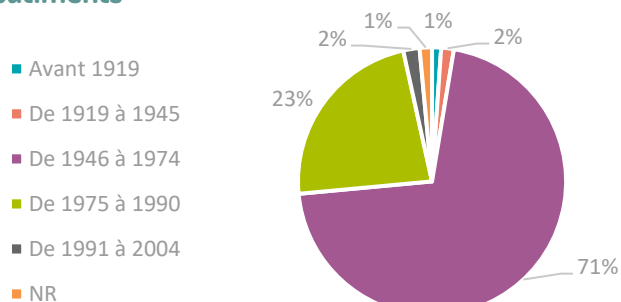
Ce dispositif est plus ou moins mobilisé selon les départements, la Marne arrivant en tête avec plus de 3 100 logements engagés entre 2019 et 2022. A l'opposé, seuls 50 logements sont concernés dans l'Aube au cours de cette période.

Le coût de revient par logement s'élève à 38 351 € HT en moyenne en région sur l'ensemble de la période.

Les logements réhabilités dans le cadre de ce dispositif ont pour la grande majorité d'entre eux été construits entre 1946 et 1974 (71%). Ces logements représentent en effet le parc énergivore le plus important (cf. page 18). Près d'un quart ont quant à eux été construits entre 1975 et 1990.

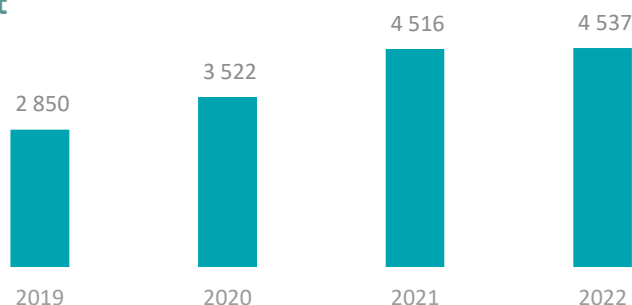
Pour près de la moitié des logements, les travaux envisagés permettent de passer d'une étiquette D à B ou E à C.

Répartition des logements réhabilités grâce à un éco-PLS* entre 2019 et 2022 selon la période de construction des bâtiments

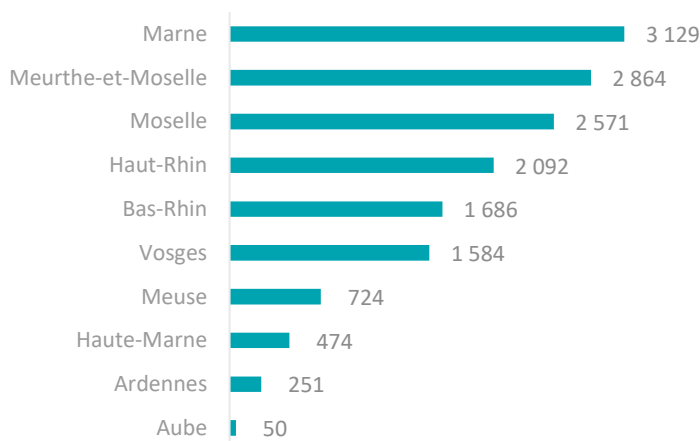


*L'éco-prêt logement social (éco-PLS) a vocation à financer la rénovation énergétique des logements du parc locatif social. Il vise notamment à accélérer l'éradication des passoires thermiques et à financer des rénovations ambitieuses. Il est destiné aux travaux sur les logements dont le DPE Energie va de D à G.

Evolution du nombre de logements des opérations réhabilitées dans le cadre d'un éco-PLS* en Grand Est



Nombre de logements des opérations réhabilitées grâce à un éco-PLS* entre 2019 et 2022 par département



Répartition des logements réhabilités grâce à un éco-PLS selon l'étiquette énergétique du bâtiment avant et après travaux

	Après				
	A	B	C	D	E
Avant					
C	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
D	1,6%	27,0%	12,0%	0,0%	0,0%
E	0,2%	17,2%	23,9%	2,8%	0,1%
F	0,0%	1,5%	7,9%	3,2%	0,0%
G	0,0%	0,7%	1,1%	0,9%	0,0%

Source : UR HLM Grand Est – Traitement CERC Grand Est

2 997 logements rénovés soutenus par CLIMAXION

Entre 2017 et 2022, soit 166,2 M€ HT de travaux aidés par ce dispositif en Grand Est.

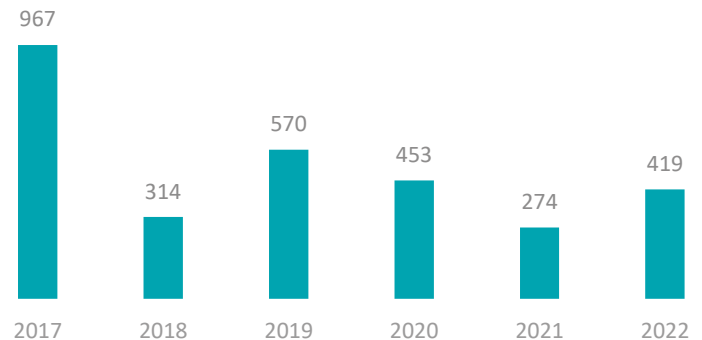
Le nombre de logements soutenus est assez variable d'une année à l'autre ; c'est en 2017 qu'il est le plus élevé, année de lancement du dispositif et au cours de laquelle les opérations éligibles pouvaient aller jusqu'à 50 logements (plafond abaissé par la suite).

Entre 2017 et 2022, ce sont près de 3 000 logements qui ont bénéficié de cette aide, dont 14% en 2022.

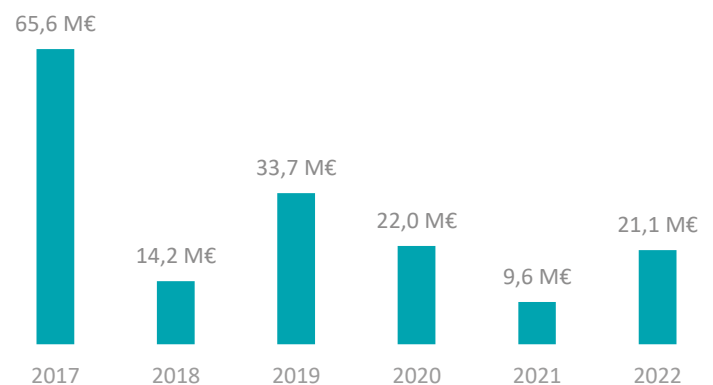
Ce dispositif soutient des rénovations ambitieuses, dont la majorité atteignent le niveau BBC. Ainsi, le montant moyen des travaux sur l'ensemble de la période s'élève à 55 455 € HT par logement.

A noter qu'en 2023, le gain en termes de consommations énergétiques des travaux soutenus par CLIMAXION s'élevait à 69%.

Evolution du nombre de logements soutenus par CLIMAXION* en Grand Est



Montant HT des travaux des projets soutenus par CLIMAXION* en Grand Est entre 2017 et 2022



*Le dispositif Climaxion mis en œuvre par les services de l'ADEME et de la Région Grand Est accompagne les collectivités, les entreprises, les associations, les bailleurs sociaux, les professionnels du bâtiment et les particuliers dans leurs démarches éco-responsables. Les opérations de rénovation de logements sociaux ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce dispositif ont pu être extraites pour cette étude.

Source : Conseil régional du Grand Est

10 569 logements rénovés soutenus par le FEDER

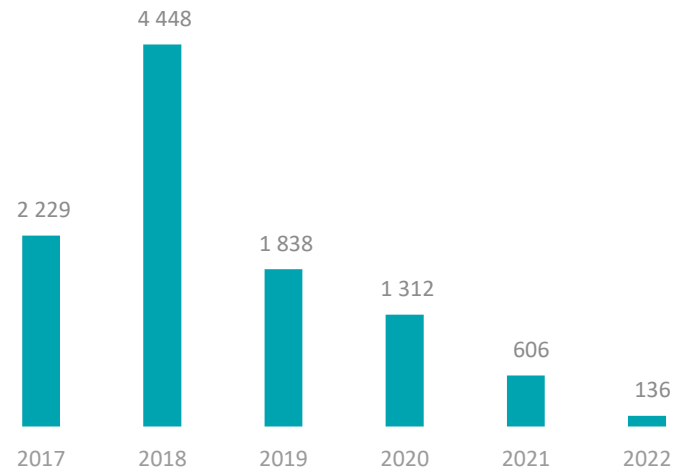
Entre 2017 et 2022 en Grand Est, pour un montant total de travaux éligibles de l'ordre de 145,4 M€ HT.

De dispositif a été fortement mobilisé en 2018, les logements soutenus cette année-là représentant 42% du total de la période.

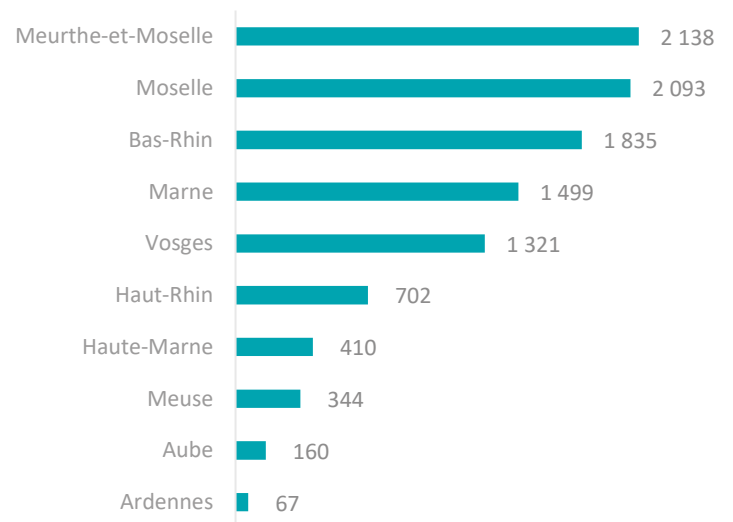
Le montant moyen des travaux éligibles est de 13 755 € HT par logement.

Les départements de Meurthe-et-Moselle et de Moselle représentent chacun 20% des logements soutenus par ce dispositif en région, devant le Bas-Rhin (17%).

Evolution du nombre de logements réhabilités soutenus par le FEDER* en Grand Est



Nombre de logements réhabilités soutenus par le FEDER* entre 2017 et 2022 par département



*Le Fonds européen de développement régional (FEDER) permet de soutenir les opérations de rénovation thermique / énergétique de l'habitat social. Plusieurs programmations se sont succédées depuis que ces projets ont été rendus éligibles : 2009-2013, 2014-2020 et 2021-2027, avec des critères et articulations avec les dispositifs présentés précédemment différents. La date prise en compte est la date de début de la période prévisionnelle d'exécution.



Les logements ayant bénéficié des dispositifs présentés dans cette partie peuvent avoir eu recours à plusieurs sources de financement. Ainsi, les chiffres ne doivent pas être additionnés. Les doublons ont été supprimés afin de permettre la traduction en termes de chiffres d'affaires. Ainsi hors doublons, **en 2022, plus de 8 300 logements sociaux auraient fait l'objet d'une réhabilitation via l'un et/ou l'autre de ces dispositifs.**

Source : Conseil régional du Grand Est

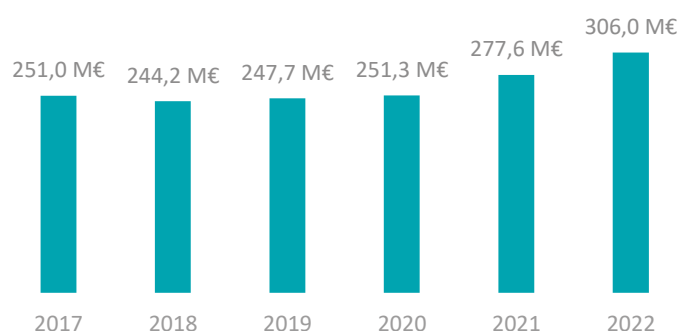
Les travaux d'entretien/maintenance du parc

306 M€ de travaux de maintenance en 2022

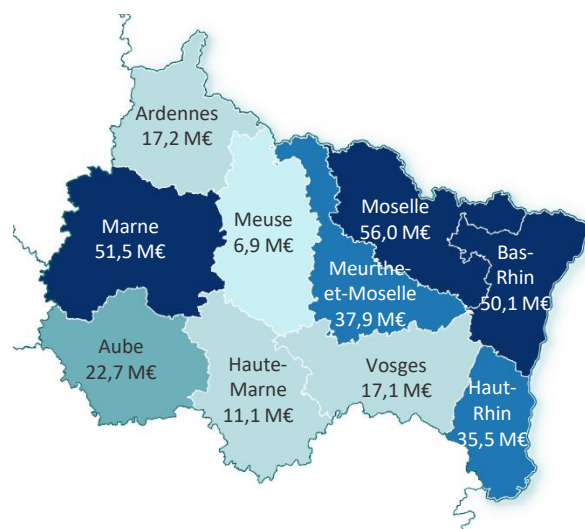
Soit une forte hausse par rapport à 2021. Cette évolution est à la fois liée à l'augmentation du nombre de logements sociaux (et plus fortement sur des départements comptant déjà un parc important), et à un coût de maintenance* plus élevé, du fait de l'inflation et d'un rattrapage probable de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire.

Par département, les montants de travaux sont logiquement plus élevés sur les territoires comptant le plus grand nombre de logements sociaux : le Bas-Rhin, la Marne et la Moselle, représentant plus de 50 M€ en 2022, alors que ces travaux représentent à peine 7 M€ dans la Meuse.

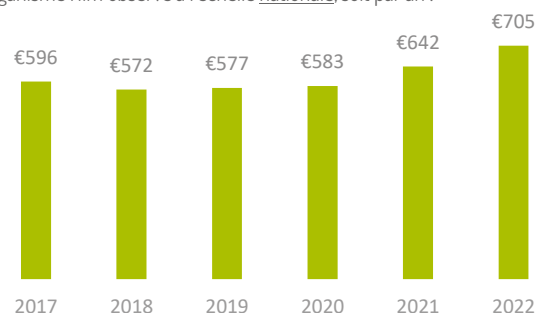
Evolution du montant des travaux d'entretien-maintenance des logements sociaux en Grand Est



Montant HT des travaux d'entretien-maintenance des logements sociaux en 2022 par département



*Point méthodologique : le coût de maintenance appliqué au parc est le coût médian de maintenance immobilière par logement géré par un organisme Hlm observé à l'échelle nationale, soit par an :



Sources : SDES-DREAL RPLS ; DHUP - Traitement CERC Grand Est

Les opérations de démolition

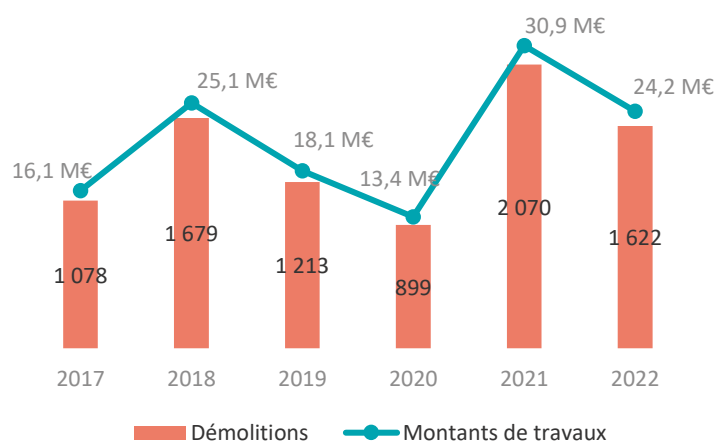
1 622 logements démolis en 2022

Près de 8 600 logements sont sortis du répertoire des logements sociaux pour cause de démolition au cours de la période 2017-2022. Ce nombre varie d'une année sur l'autre avec un niveau particulièrement élevé en 2021, pouvant, là encore, s'expliquer par un effet de rattrapage de l'année 2020 et également par une dynamique des projets ANRU.

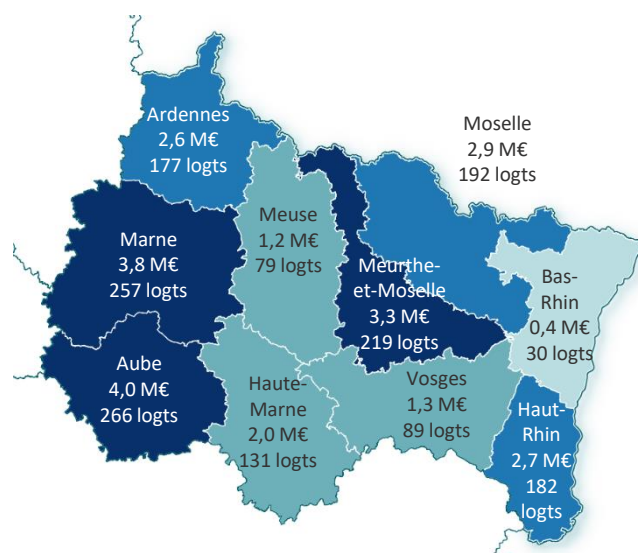
Ces démolitions ont représenté un volume de travaux prévisionnels de l'ordre de 127,8 M€ HT sur l'ensemble de la période étudiée, dont 24,2 M€ en 2022.

Par département, les travaux de démolition agréés en 2022 représentent entre 0,4 M€ dans le Bas-Rhin et 4 M€ dans l'Aube.

Nombre de logements démolis en Grand Est et montants prévisionnels de travaux associés



Montant prévisionnel HT des travaux de démolition et nombre de logements sociaux démolis en 2022 par département



Point méthodologique : le coût retenu de démolition par logement est le coût médian observé à l'échelle régionale sur l'ensemble de la période étudiée dans la base SISAL (démolitions hors ANRU*), soit 14 930 €.

*Une part importante de logements démolis l'a été dans le cadre du Programme National de Renovation Urbaine (PNRU - 2004-2021) et du Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain (NPNRU - depuis 2014). Ces opérations étant de plus grande envergure, on peut supposer que le coût de démolition par logement y est plus faible.

Sources : SDES-DREAL RPLS ; SISAL - Traitement CERC Grand Est

Traduction en termes de chiffre d'affaires et d'emplois

Les travaux menés sur le parc social

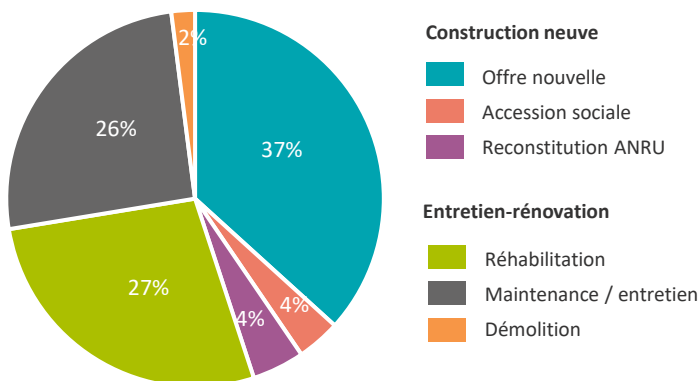
1,2 milliard d'€ HT de travaux générés en 2022

En 2022, le chiffre d'affaires généré par les travaux de Bâtiment sur le parc social représentait 1,2 milliard d'euros HT.

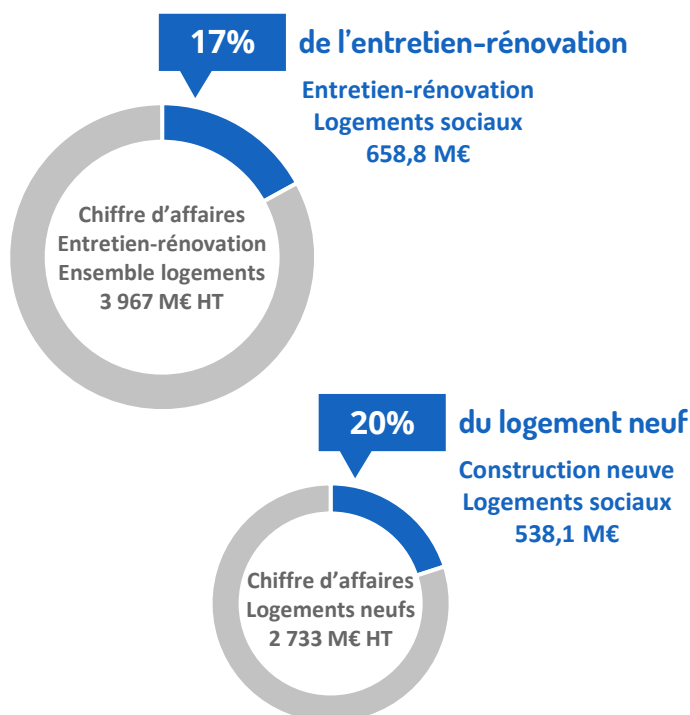
Rapporté au chiffre d'affaires des entreprises de Bâtiment en région, le logement social représente 18% des 6,7 Md€ réalisés dans le secteur du logement dans son ensemble : 20% en construction neuve, soit environ 538 M€, et 17% en entretien-rénovation, soit environ 659 M€.

Plus précisément (cf. graphique ci-dessous), l'offre nouvelle représente 37% du montant de travaux réalisés dans le logement social en 2022, devant les travaux de réhabilitation (27%) et les travaux de maintenance /entretien du parc (26%).

Répartition du chiffre d'affaires généré par le logement social en 2022 en Grand Est par nature de travaux



Poids du logement social dans le chiffre d'affaires Bâtiment en Grand Est en 2022 par segment de marché*



En 2019, les opérations des bailleurs sociaux représentaient **plus de 21% du montant des projets recensés** dans le cadre de l'observatoire de la **commande publique BTP** de la CERC Grand Est



*Point méthodologique : ces parts de chiffre d'affaires sur les segments d'activité sont calculées à partir des comptes de production Bâtiment réalisés par la CERC. Les méthodologies d'estimation étant différentes, la mesure de l'impact est donnée à titre indicatif.

Source : Estimations CERC Grand Est

Entre 26 et 243 M€ HT de chiffre d'affaires selon le département

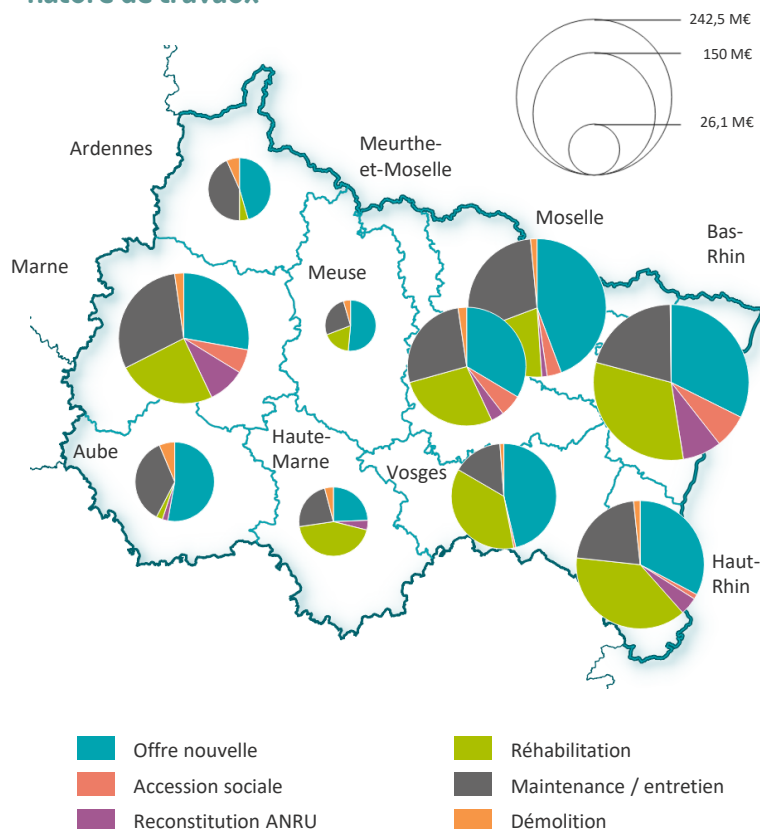
Le Bas-Rhin représente 20% du chiffre d'affaires régional, soit environ 242,5 M€, devant la Moselle représentant 16% du chiffre d'affaires régional, soit près de 191,5 M€.

Les Ardennes et la Meuse ferment la marche avec respectivement un chiffre d'affaires de l'ordre 39,6 M€ et 26,1 M€.

La part de l'entretien-rénovation, de 55% globalement à l'échelle régionale, varie entre 45% dans l'Aube et 71% en Haute-Marne.

Par marché spécifique, l'offre nouvelle représente entre 24% en Haute-Marne et 53% dans l'Aube. La part de l'accession sociale atteint 7% dans le Bas-Rhin, celle des reconstitutions ANRU de 9% dans la Marne. Les travaux de réhabilitation n'ont représenté que 3% dans l'Aube cette année-là alors que ce chiffre s'élevait à 44% en Haute-Marne. La maintenance / entretien du parc pesait entre 15% du chiffre d'affaires dans les Vosges et 43% dans les Ardennes et la démolition entre moins de 1% dans le Bas-Rhin et 7% dans les Ardennes.

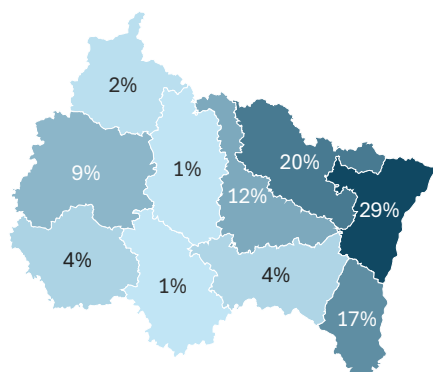
Répartition du montant total des opérations menées sur le parc social en Grand Est par département et nature de travaux



Éléments de contexte : le poids des départements en région

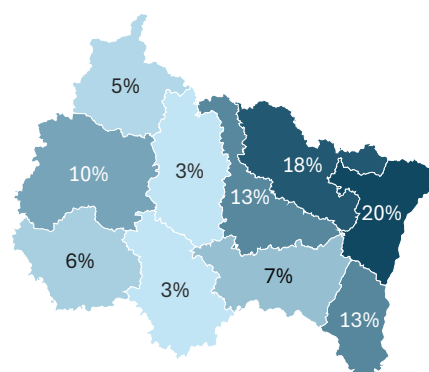
- Logements mis en chantier en 2022

(Source : SDES, Sit@del2)



- Parc de logements en 2021

(Source : INSEE, RP)



Source : Estimations CERC Grand Est

L'impact en termes d'emplois

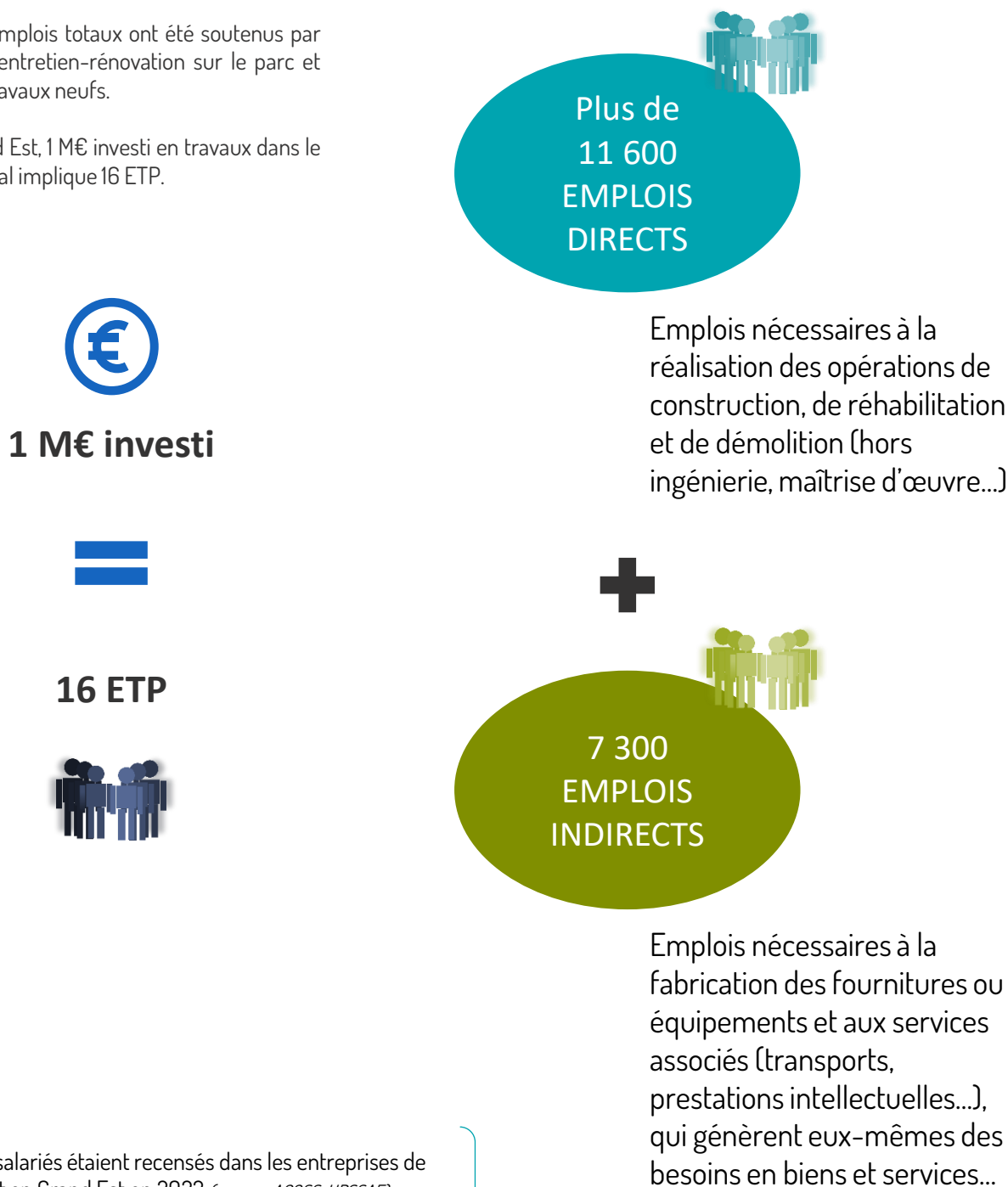
Environ **19 000** emplois soutenus en 2022 (ETP)

Dont plus de 11 600 de façon directe dans le secteur du Bâtiment et 7 300 emplois induits dans les autres secteurs d'activité.

53% de ces emplois totaux ont été soutenus par les travaux d'entretien-rénovation sur le parc et 47% par les travaux neufs.

Ainsi en Grand Est, 1 M€ investi en travaux dans le logement social implique 16 ETP.

Nombre d'emplois soutenus par les travaux réalisés dans le logement social en 2022 en Grand Est



97 055 salariés étaient recensés dans les entreprises de Bâtiment en Grand Est en 2022 (source : ACOSS-URSSAF)

Source : Estimations CERC Grand Est

Perspectives d'activité

La programmation de dépenses des organismes

1,7

Md € HT de travaux envisagés en 2024

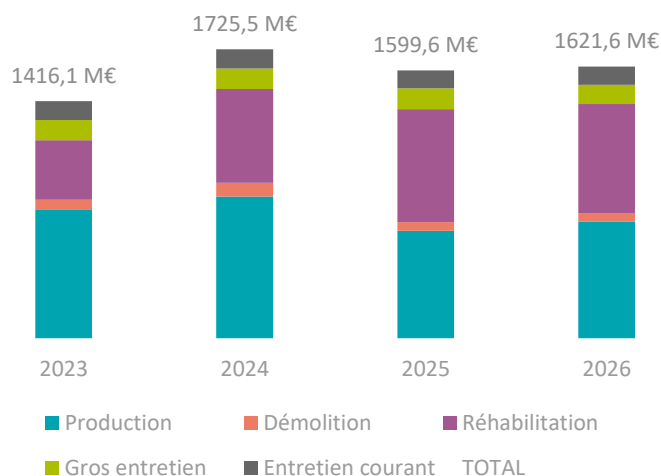
D'après l'enquête menée auprès des organismes HLM, **le montant de travaux envisagés en 2024 est en forte hausse par rapport à l'année précédente.**

49% de ce montant de travaux seraient destinés à la production de logements (VEFA, production neuve et acquisition-amélioration) et 32% à des travaux de réhabilitation.

En 2025 et 2026, les parts dédiées à la production et à la réhabilitation devraient s'équilibrer, représentant chacune environ 40% des montants de travaux prévisionnels. Au regard des enjeux évoqués précédemment, l'effort de réhabilitation du parc existant tend donc à fortement progresser.

Si l'on applique le ratio d'emplois soutenus sur les travaux prévus en 2024, ce sont plus de 27 000 emplois qui seraient impliqués, dont 61% emplois dans le secteur du Bâtiment.

Evolution des dépenses prévisionnelles des organismes HLM du Grand Est entre 2023 et 2026*



*Point méthodologique : les montants de travaux à venir ont été extrapolés à partir des données des 30 organismes ayant répondu à l'enquête, représentant 71% du parc de logements en région. NB : ces prévisions ont été recensées mi-2023, elles ont pu être révisées depuis.

Source : Enquête flash UR HLM Grand Est, juin-novembre 2023 - Traitement CERC Grand Est

Annexe méthodologique

Sources de données mobilisées

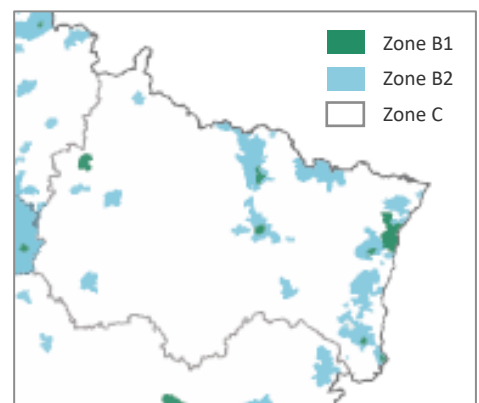
Différentes sources de données ont été mobilisées pour répondre aux objectifs de cette étude :

- Le répertoire **RPLS** (Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux) qui a pour objectif de dresser l'**état global du parc** de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité...).
- L'infocentre **SISAL** (Système d'information pour le suivi des aides au logement) qui collecte quotidiennement les données provenant de SPLS et GALION, les applications du ministère en charge du logement permettant de programmer et d'instruire les dossiers de financement des aides à la pierre. Son export permet d'obtenir une photographie des **agrément**s délivrés par les services de l'Etat et les délégataires des aides à la pierre. Les agréments ne sont pas les livraisons car ils sont susceptibles d'être annulés.
- Les données de **l'ANRU** sur les opérations de **reconstitution** de l'offre locative sociale qui permettent de compléter l'extraction de SISAL.
- Les prêts **PAM** (Prêt à l'amélioration) délivrés par la Banque des Territoires. Ces prêts sont dédiés au financement de travaux d'**amélioration** en continu du parc, de résidentialisation, de **réhabilitation classique ou lourde** de logements.
- Les **éco-prêts** logement social (éco-PLS) délivrés par la Banque des Territoires. L'enjeu principal de ces éco-prêts est la **réhabilitation** des logements sociaux les plus énergivores.
- Le programme **Climaxion** mis en œuvre par les services de l'ADEME et de la Région Grand Est et qui accompagne les collectivités, les entreprises, les associations, les bailleurs sociaux, les professionnels du bâtiment et les particuliers dans leurs démarches éco-responsables. Les opérations de **renovation** de logements sociaux ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce dispositif ont été identifiées.
- Les **PSP** (Plans stratégiques de patrimoine) qui doivent notamment permettre aux organismes HLM de déterminer leur stratégie pluriannuelle en matière de politique de gestion, de politique d'entretien et de politique d'investissement. Des enquêtes flash ont permis de recenser les volumes de **dépenses envisagées** par les bailleurs par typologie de travaux et par département sur la période 2023-2026.



Les sources de données, les traitements et les hypothèses utilisées ont été présentés aux membres du COPIL de l'étude. Les différentes bases ont fait l'objet de prétraitements afin de vérifier, mettre en cohérence et compléter les informations manquantes.

Zonage ABC retenu (en vigueur avant le 02/10/2023 dans le Grand Est)



Source : DHUP

Méthodologie et principales hypothèses

Calcul du chiffre d'affaires

En construction neuve

- Les taux de chute appliqués aux opérations extraites de la base SISAL afin de tenir compte des opérations potentiellement annulées ont été calculés à partir de l'enquête DHUP.
 - PLUS : 8,5% (taux retenu également pour les opérations mixtes)
 - PLAI : 6,4%
 - PLS : 10,8%

Les valeurs obtenues ont été corrigées si nécessaire afin de ne pas dépasser le montant des opérations en instruction non encore lancées.
- Un délai entre la date de décision et la mise en chantier de l'opération a été appliqué aux opérations de reconstitution ANRU d'après les délais observés dans SISAL.
- La grille de délais de construction est celle utilisée pour le calcul du compte de production Bâtiment par le réseau des CERC.

En entretien-rénovation

- Les doublons qui ont pu être identifiés entre les bases SISAL, PAM et Eco-PLS ont été supprimés.
- Les montant des travaux de maintenance / entretien ont été calculés d'après les valeurs médianes issues des études DHUP.
- Les opérations agréées ou signées en année N sont intégrées dans le chiffre d'affaires de l'année N.

En démolition

- Le nombre de logements sortis du parc social pour cause de démolition est issu de la base RPLS.
- Le montant de travaux par logement appliqué est la valeur médiane calculée à partir des opérations présentes dans SISAL.

Impact en termes d'emplois

- L'approche se base sur des ratios nationaux des fédérations professionnelles permettant de distinguer les emplois mobilisés pour la construction neuve et l'entretien-rénovation (cf. L'emploi dans le bâtiment lié au logement social - Eclairages n°26 de la Banque des Territoires).

L'ensemble de ces hypothèses comportent des biais. Toutefois les différents éléments issus des calculs réalisés permettent d'obtenir des ordres de grandeur cohérents.

En partenariat avec ...



Et le concours financier :



CERC GRAND EST

tél. : 03.87.68.81.45 | e-mail : contact.cerc@i-carre.net

Site régional : www.cerc-grandest.net | site national : www.cerc-actu.com

